SAINT ETIENNE METROPOLE

Compte rendu d'activité de la

Concession 2016

SAINT-ETIENNE métropole

GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Éditorial

Partout dans le monde, le gaz naturel est considéré comme l'énergie majeure de la transition énergétique. La consommation mondiale augmente, alimentée par le développement de nouveaux usages, notamment dans les transports, le gaz naturel constituant une réponse concrète à des problématiques telles que l'amélioration de la qualité de l'air ou la protection de l'environnement.

Pour poursuivre sa dynamique en faveur du développement des territoires, le gaz doit devenir plus vert. C'est notamment le cas grâce au biométhane, produit à partir de déchets, avec une nouveauté, la valorisation des boues de stations d'épuration. Aujourd'hui, 30 sites injectent du biométhane dans le réseau exploité par GRDF, soit l'équivalent de la consommation annuelle en gaz de 2 000 bus. Atteindre l'objectif de 10 % de consommation de gaz renouvelable dans le réseau en 2030, fixé par la loi de transition énergétique, nécessite de redoubler d'efforts pour accompagner la structuration de la filière, fédérer les acteurs, faciliter le financement des projets et faire connaître les avantages qu'offre cette énergie : production locale, valorisation des déchets, économie circulaire, création d'emplois non délocalisables…

Chez GRDF, fiers de nos missions de service public, nous sommes convaincus que c'est ensemble que nous réussirons la transition énergétique des territoires. De nombreux exemples le prouvent, que ce soit la réussite des pilotes du compteur communicant gaz, dont le déploiement vient d'être lancé, ou encore les expérimentations prometteuses autour de la complémentarité des réseaux d'énergie. Cette co-construction s'appuie sur une composante essentielle : la confiance. Vous êtes 96 % à nous l'accorder et nous vous en remercions. Votre confiance nous oblige. L'exigence de professionnalisme, de qualité, de transparence, d'écoute et d'innovation est le socle de notre projet d'entreprise 2018. En effet, GRDF se transforme au rythme de l'évolution de vos attentes.

Ainsi, demain, nous devrons être capables de vous fournir l'ensemble des données indispensables à la mise en place de politiques énergétiques locales. Nous y travaillons déjà avec des expérimentations dans plusieurs collectivités. Il faudra aussi vous proposer des solutions concrètes afin de lutter contre la précarité énergétique. Nous nous y employons dès maintenant avec d'ambitieux programmes de rénovation des bâtiments ou encore le déploiement de Civigaz, le service civique de la transition énergétique.

Sans oublier la mobilité durable qui répond à un enjeu de santé publique quotidien qu'est l'amélioration de la qualité de l'air. Nous agissons en contribuant au développement du Gaz Naturel Véhicule (GNV) et du biométhane carburant, le BioGNV, dont le taux d'émission de particules fines est proche de zéro.

Enfin, le compte rendu annuel que vous allez consulter est lui aussi synonyme de transformation. Plus synthétique, il répondra, j'en suis sûr, aux questions que vous vous posez sur la réalisation de nos missions de distributeur de gaz.

En 2017, plus que jamais, GRDF continue d'innover car demain s'écrit aujourd'hui.

Édouard Sauvage
Directeur Général de GRDF

Sommaire

L'essentiel de votre concession 7

- Les chiffres clés de l'année 2016 8
- Vos interlocuteurs GRDF 9
- Votre contrat de concession 9
- Les données de votre concession en ligne sur Ma Concession Gaz 9
- Mon réseau Gaz, l'application au service de votre quotidien 10

Les missions de service public 11

- Comprendre la distribution du gaz naturel 12
- La triple autorité encadrant la distribution de gaz naturel 12
- Les missions de service public confiées à GRDF 12
- La tarification du service de distribution du gaz naturel 12

Une organisation à votre service 15

- Une organisation mutualisée 16
- Un ancrage local pour mieux vous servir 17
- Responsabilité sociétale et achats responsables 18

Le patrimoine de votre concession 19

- Les principaux ouvrages de distribution du gaz naturel 20
- L'inventaire du patrimoine de votre concession 21
- La connaissance du patrimoine 21
- La modernisation et le développement du réseau 24

La gestion du réseau et de la clientèle 27

- La sécurité du réseau 28
- La chaîne d'intervention 30
- La prévention des dommages 35
- La gestion de la clientèle 36
- Les réclamations sur votre concession 44

L'économie de la concession 45

- Préambule 46
- Les investissements sur votre concession 47
- Préambule sur la notion de compte d'exploitation 52
- Le compte d'exploitation de votre concession 56
- La valorisation du patrimoine 65

Lexique 69

1

L'essentiel de votre concession

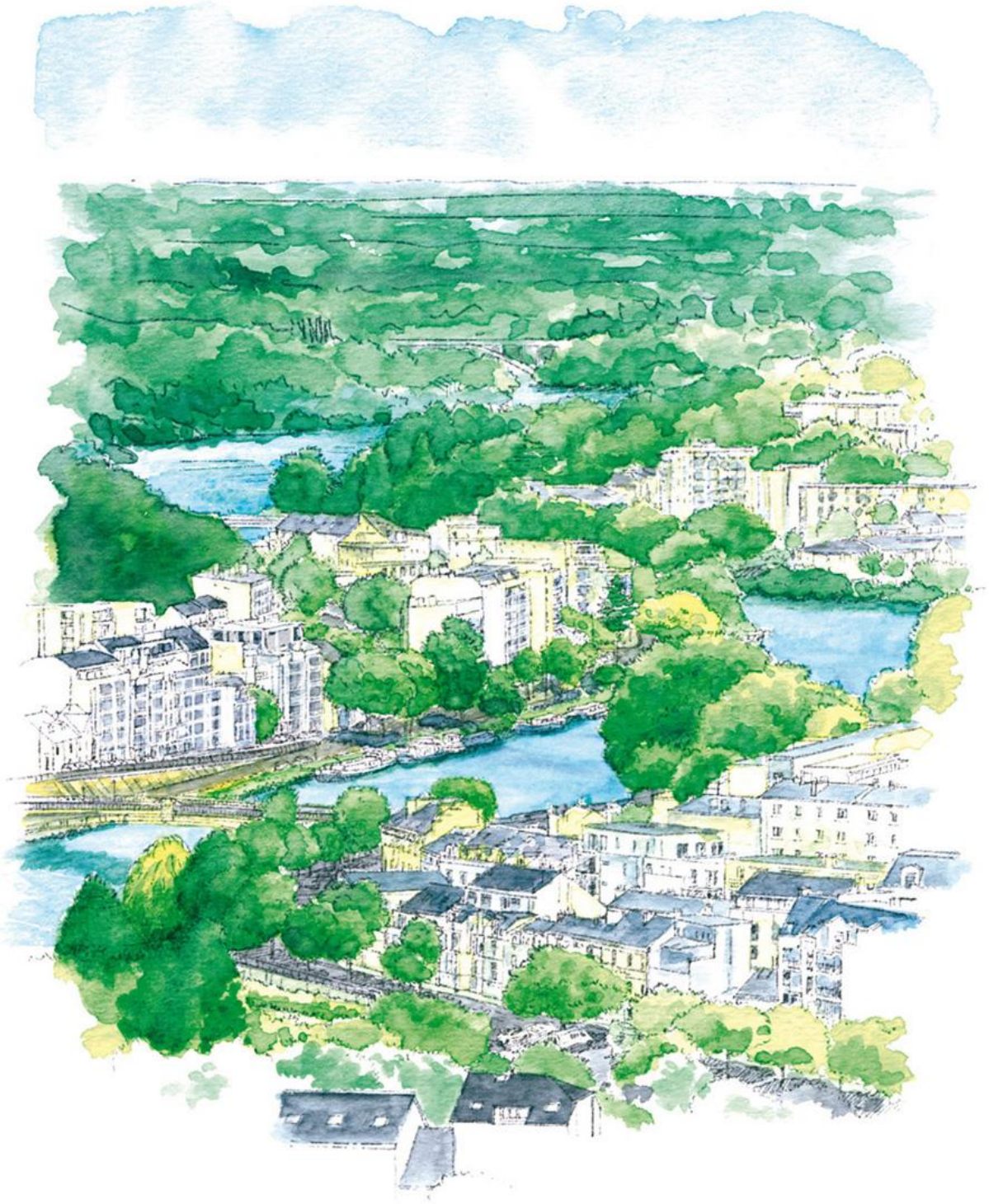

Les chiffres clés de l'année 2016

Vos interlocuteurs GRDF

Pour répondre au mieux aux attentes des collectivités territoriales, les interlocuteurs GRDF sont présents à vos côtés.

Béatrice BRASSET, votre déléguée territoriale.
06 15 54 45 65 - 04 77 43 63 27
beatrice.brasset@grdf.fr

Christophe LEROY, votre directeur territorial.
06 73 62 49 69 - 04 77 43 63 08
christophe-ch.leroy@grdf.fr

Votre contrat de concession

GRDF est lié à l'autorité concédante Saint Etienne Métropole par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz naturel et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 22/03/1997
Durée d'application : 30 ans

Les données de votre concession en ligne sur Ma Concession Gaz

Accessible sur www.grdf.fr, Ma Concession Gaz est un portail réservé aux collectivités concédantes. Cet espace vous permet d'accéder de façon sécurisée aux documents de votre concession, tels que le contrat de concession, ou les comptes rendus annuels d'activité. En outre, il propose des informations pratiques et des services digitaux comme l'affichage dynamique de la cartographie, l'information en temps réel sur les coupures réseau, et un comparateur des énergies. Ce portail dispose également d'une plateforme de données vous permettant de visualiser et télécharger les informations détaillées relatives à l'activité de GRDF sur votre territoire : données techniques, patrimoniales, clientèle et économiques.

Ma Concession Gaz, l'espace privé des collectivités, met à disposition des services digitaux et les données de la concession

Mon réseau Gaz, l'application au service de votre quotidien

GRDF a développé une application pour faciliter le pilotage de votre réseau de gaz naturel.
Téléchargeable sur les stores d'applications (App Store & Google Play Store) et compatible avec tous types de smartphones, elle vous accompagnera au quotidien. La première utilisation de cette application nécessite la saisie d'un code d'authentification, envoyé par GRDF et propre à votre collectivité.

Vous y trouverez un large panel de services comme vos contacts privilégiés, la cartographie de votre réseau, l'information en temps réel sur les coupures (travaux, etc.) et des éléments de réponse à toutes les questions que vos administrés peuvent vous poser. Vous avez également la possibilité de remonter d'éventuelles anomalies (ex : coffret abîmé, enrobés problématiques..) aux équipes de GRDF.

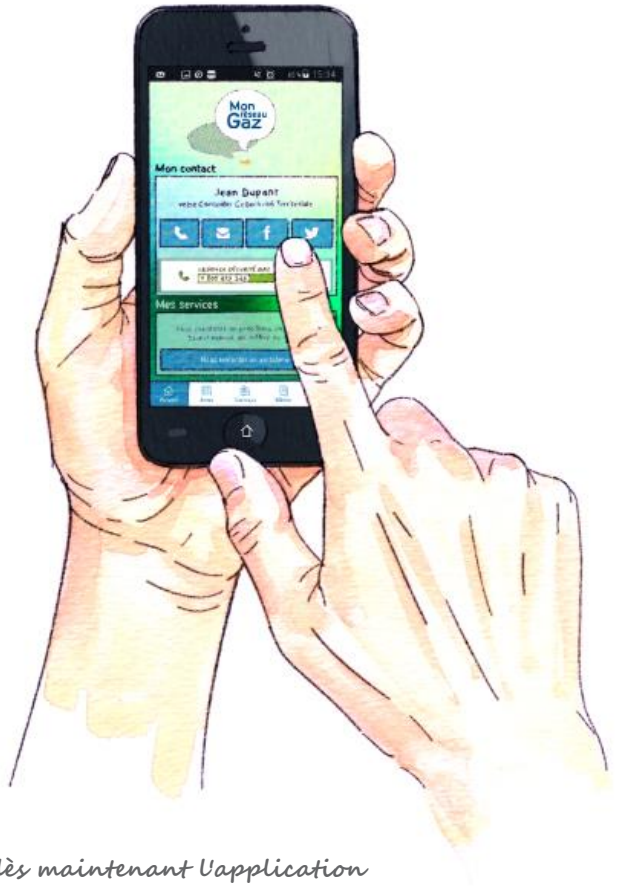

Téléchargez dès maintenant l'application mobile "Mon réseau Gaz" sur App Store et Google Play Store

Les missions de service public

2

Comprendre la distribution du gaz naturel

La chaîne gazière est composée de trois activités principales :

- la production,
- l'acheminement (activités de « distribution » et « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz naturel, par les fournisseurs d'énergie.

GRDF est le principal opérateur de réseau pour l'activité de distribution du gaz naturel.

La triple autorité encadrant la distribution de gaz naturel

Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- l'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une durée de 3 ans et soumis à la réglementation régissant son activité,
- la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseaux de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires du Catalogue des Prestations de GRDF,
- l'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

Les missions de service public confiées à GRDF

Les missions de service public

1	2	3	4	5
Assurer la gestion déléguée du Service Public de distribution de gaz naturel	**Acheminer le gaz naturel en toute impartialité**	**Exploiter et entretenir le réseau**	**Promouvoir les usages du gaz naturel**	**Accompagner le développement du biométhane**
sur la base des contrats de concession conclus avec les collectivités territoriales	pour le compte de l'ensemble des fournisseurs	garantir la qualité, la sécurité et la performance économique du réseau de distribution de gaz naturel	promouvoir des usages performants, le développement rentable du réseau et de l'énergie gaz	accompagner et raccorder au réseau les producteurs de biométhane

La tarification du service de distribution du gaz naturel

La péréquation tarifaire

La loi confie à GRDF, et aux autres distributeurs non nationalisés, la gestion déléguée du service public local de la distribution de gaz naturel sur leur zone de desserte exclusive.

GRDF exploite les équipements nécessaires au service public de la distribution de gaz naturel à ses frais et risques, supportant ainsi les charges financières et exerçant les responsabilités associées. GRDF assure également la maîtrise d'ouvrage et le financement de la quasi-totalité des investissements en concession. En contrepartie de ces obligations, GRDF est autorisé à percevoir auprès des clients finals, via les fournisseurs de gaz, une rétribution par le biais du tarif ATRD.

Le modèle français repose sur des notions indissociables : zone de desserte exclusive, régulation, péréquation tarifaire et mutualisation opérationnelle.

Pour les principaux distributeurs de gaz naturel, le tarif appliqué sur leur zone de desserte exclusive n'est pas fonction de l'équilibre économique de

chaque concession, individuellement. Ce tarif s'applique sur l'ensemble des concessions de la zone desservie. C'est le principe de la « péréquation tarifaire » de la distribution.
Enfin, le modèle régulatoire français impose que chaque distributeur soit son successeur obligé au titre des contrats de concession sur sa zone de desserte exclusive historique. Toutefois, ce principe de péréquation ne s'applique pas aux nouvelles concessions (contrats signés pour la première fois depuis 2008) : sur celles-ci, le tarif de distribution est issu d'une mise en concurrence et est donc propre à chaque contrat.

Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de fourniture d'autre part, la loi a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.
Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (articles L452-1, L455-2 et L452-3 du code de l'énergie).
Pour le tarif péréqué en vigueur depuis le 1er juillet 2016 (délibération du 10 mars 2016), la CRE a retenu, dans la continuité des tarifs précédents, les principes généraux suivants :

- une incitation à la maîtrise des coûts portant, d'une part sur les charges d'exploitation de GRDF et, d'autre part, sur les programmes d'investissement,
- une structure composée des options tarifaires correspondant aux segments de clientèle (le tarif s'applique par point de livraison et, pour chacun, le choix de l'option tarifaire est laissé au fournisseur),
- une évolution mécanique de la grille tarifaire au 1er juillet de chaque année.

La grille tarifaire

Les délibérations de la CRE portent sur l'évolution de la grille tarifaire de GRDF au 1er juillet de chaque année.
La délibération du 10 mars 2016 porte sur la grille tarifaire s'appliquant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (ci-dessous).

Option Tarifaire	Abonnement annuel en €	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/m
T1 < 6 MWh/an	34,20	28,72	-	-
T2 de 6 à 300 MWh/an	135,36	8,35	-	-
T3 de 300 à 5 000 MWh/an	764,40	5,82	-	-
T4 > 5 000 MWh /an	15 717,36	0,82	204,60	-
TP tarif de proximité	36 668,52	-	102,00	66,96

Le gaz, une énergie compétitive pour se chauffer, notamment avec une cheminée au gaz naturel

La facture type

Composantes de la facture HT d'un client résidentiel

La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client. Exemple de facture sur la vente de gaz naturel au tarif réglementé, en moyenne au 30 juin 2016.

Source : site Internet CRE

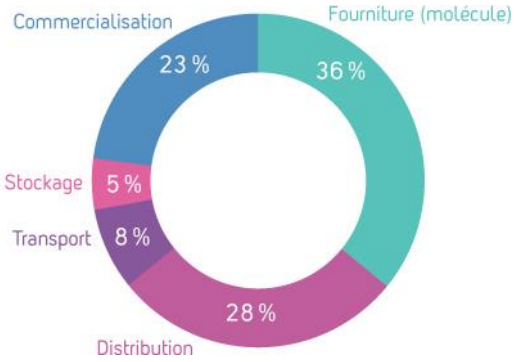

Prix moyen annuel des principales énergies de chauffage

Moyenne d'octobre 2015 à septembre 2016.

Source : données MEDDE/SOeS/Base Pégase

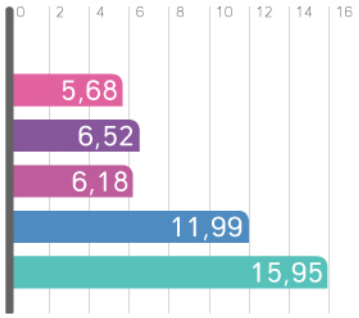

- **Bois granulés en vrac**
  Prix complet de 100 kWh PCI (livraison Vrac de 5 tonnes à 50 km). Source : CEEB/Propellet.
- **Gaz naturel**
  Prix complet de 100 kWh PCI au tarif B1, 3 usages. Consommation annuelle de 23,26 MWh PCS.
- **Fioul domestique**
  100 kWh PCI de FOD au tarif C1 (livraison de 2 000 à 5 000 litres). PCI 11,8 kWh/litre.
- **Propane**
  100 kWh PCI de propane en citerne. Hors mise à disposition et entretien de citerne et compteur.
- **Électricité**
  Prix complet de 100 kWh (puissance 12 kVA double tarif). Consommation de 13 MWh dont 5 MWh en heures creuses.

Le gaz naturel est une des énergies les plus compétitives.

GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » des prix des énergies :
www.grdf.fr/particuliers/gaz-naturel/comparateur-prix-energie

25% du parc automobile de GRDF roule au Gaz Naturel Véhicule (GNV)

3

Une organisation à votre service

Une organisation mutualisée

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur huit régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France

Au National

- Les experts métiers
  - Acheminement & gestion de la clientèle
  - Technique industrielle
  - Développement de l'utilisation du réseau de gaz naturel
  - Concessions et nouveaux usages du gaz (filière biométhane, gaz naturel véhicule...)

- Les fonctions support
  - Système d'informations
  - Ressources humaines
  - Finance & controlling

Dans chacune des 8 régions GRDF

- Direction Réseaux
  - Concevoir et construire au meilleur coût le réseau des collectivités
  - Exploiter et maintenir le réseau en maîtrisant les coûts et en assurant sa sécurité
  - Valoriser le patrimoine gazier des collectivités

- Direction Clients-Territoires
  - Être au plus près des problématiques locales en matière d'énergie
  - Promouvoir l'utilisation performante du gaz naturel
  - Satisfaire les clients au quotidien
  - Gérer la relation avec les fournisseurs

- Unités Clients Fournisseurs (UCF)
  - Planification d'opérations de relevé et relation avec les prestataires
  - Planification, optimisation et réalisation des interventions (clients, fournisseurs)

- Direction Fonctions Supports
  - Communication
  - Controlling
  - Autres fonctions d'appui

- Unités Services Régionaux (USR)
  - Ressources humaines (contrat de travail)
  - Informatique et télécoms
  - Immobilier
  - Logistique

Un ancrage local pour mieux vous servir

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

- Relations Collectivités Territoriales
- **Votre interlocuteur de proximité**
- Travaux
- Exploitation
- Gestion Clientèle

Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- Acheminement
- Relations Collectivités Territoriales et Autorités Concédantes
- Développement
- Patrimoine & Travaux
- Exploitation
- Services Supports

Des services nationaux

- Agence diagnostic qualité gaz, Unités Urgence Sécurité Gaz, service comptabilité
- ... et les directions fonctionnelles nationales

Un véhicule roulant au GNV est deux fois moins bruyant qu'un diesel : solution idéale pour les bennes à ordures ménagères en milieu urbain

Responsabilité sociétale et achats responsables

La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

En construisant son Projet d'Entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.
Pour répondre à ces attentes, GRDF s'est doté en 2016 d'une politique RSE composée de 7 engagements forts, articulés autour des 3 axes de son Projet d'Entreprise : « viser l'excellence opérationnelle », « faire du gaz une énergie d'avenir » et « construire ensemble ».
Pragmatiques et concrets, co-construits avec l'ensemble des métiers et des collaborateurs GRDF, ces engagements RSE (et les objectifs associés) sont en prise directe avec les activités et le quotidien d'un gestionnaire de réseau responsable.
L'organisation régionale et locale de GRDF est la première garante de l'intégration de la RSE dans les activités de l'entreprise. Les actions lancées sont menées à deux niveaux :

- au service de la collectivité, en proposant des solutions pour la transition énergétique des territoires : développement du gaz vert et de la mobilité durable, déploiement d'outils de performance énergétique et de maîtrise de l'énergie, transformation du réseau de distribution de gaz naturel en outil de pilotage de la transition énergétique,
- au service de la société civile, en mettant en œuvre au quotidien des actions locales de lutte contre la précarité énergétique, d'insertion sociale et professionnelle et de limitation des impacts environnementaux.

Les achats responsables

Conformément aux engagements de son Projet d'Entreprise, GRDF mène une politique d'achats responsables en se donnant pour missions d'associer ses fournisseurs et prestataires à ses objectifs RSE, et de développer ses relations avec le secteur protégé dans ses activités.

En particulier, GRDF collabore à l'économie des territoires en faisant appel à des PME implantées localement et des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). En 2016, sur le département 42, GRDF a fait travailler 81 PME et 7 ESAT du département.

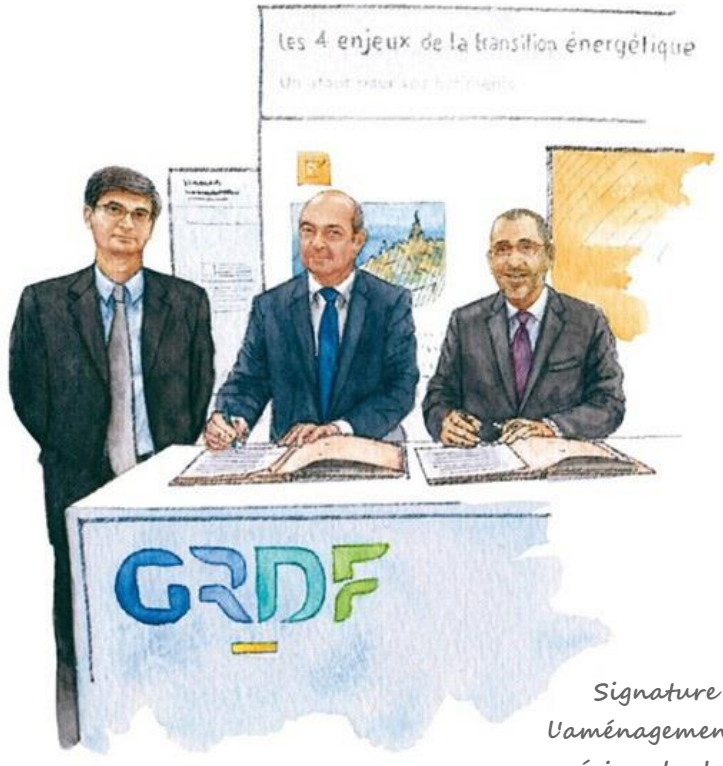

Signature d'un partenariat en faveur de l'aménagement durable avec une fédération régionale des entreprises publiques locales

4

Le patrimoine de votre concession

Les principaux ouvrages de distribution du gaz naturel

Sur le réseau de distribution de gaz naturel géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2016 environ 5,5 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons individuelles, immeubles à chaufferie collective et sites industriels, ainsi que 730 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,4 millions d'appartements. 95% de ce réseau est constitué de Moyenne Pression (MP, pression ≥ 0,3 bar).

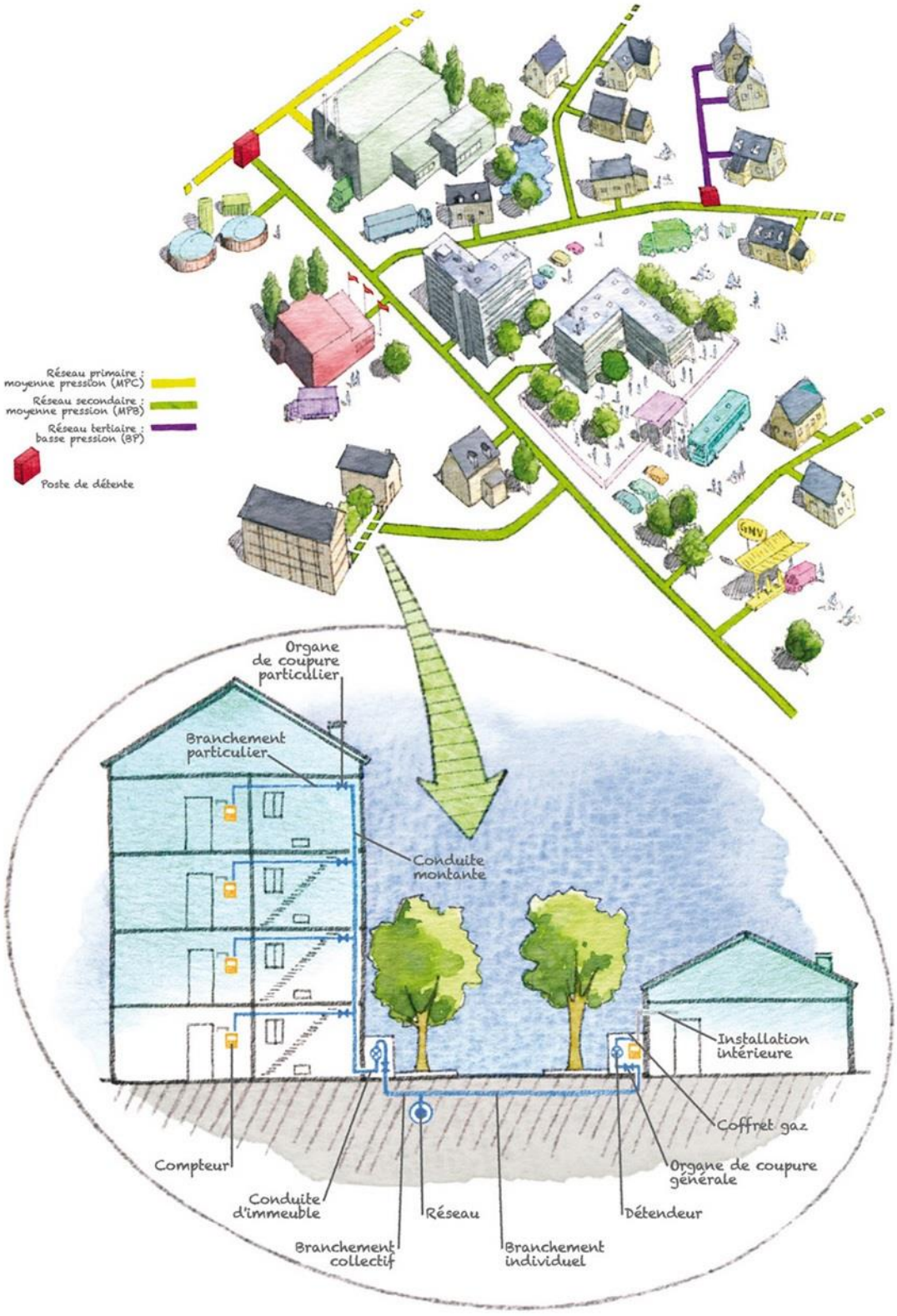

L'inventaire du patrimoine de votre concession

Canalisations (longueurs en mètres)	2016	2015	2014
Longueur totale des canalisations	**932 539**	927 365	916 884
Par pression			
Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)	**8 307**	8 767	9 582
Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 bar)	**924 232**	918 598	907 302
Par matière			
Polyéthylène (PE)	**675 281**	669 491	656 973
Acier	**256 705**	257 314	259 224
Autres matériaux	**553**	560	687

L'âge moyen du réseau de la concession est de 26 ans.

Nombre d'ouvrages	2016	2015	2014
Postes de détente réseau	**55**	64	60
Robinets de réseau	**488**	430	418
Branchements collectifs	**4 682**	4 163	4 160

La connaissance du patrimoine

L'amélioration de la cartographie du réseau de gaz

Les classes de précision

La réglementation « anti-endommagement » fixe des classes de précision (A, B et C), associées à la cartographie, des réseaux dits sensibles. Elle précise également les modalités de réponse aux DICT par les exploitants et les mesures de prévention des dommages sur les chantiers. GRDF classe en A (précision maximale) les réseaux neufs et renouvelés depuis la parution de l'arrêté du 15 février 2012 et a également engagé une démarche volontariste de classement des réseaux existants en classe A.
Sur votre concession, le taux de réseau en classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est de 100,00%.

La mise à jour de la cartographie

GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment suite aux travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives. Il améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de numérisation et de géoréférencement des fonds de plan Grande Échelle et celle de recalage des réseaux sur la cartographie moyenne échelle.
En 2016, 355 actes de mise à jour de la cartographie ont été réalisés sur le périmètre de votre concession.

Le Plan de Corps de Rue Simplifié

GRDF a signé, en 2015, le protocole d'accord entre les exploitants de réseaux et les collectivités sur le déploiement du PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié), sous l'égide du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG). Il vise à constituer des bases mutualisées de fonds de plan pour disposer du meilleur référentiel dans les réponses aux DT-DICT. Ces démarches, porteuses de sécurité à proximité des réseaux, ont été initiées par quelques collectivités en 2016, auxquelles GRDF a apporté son concours.

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages

En 2015, GRDF a lancé le projet RIO 2 (« Référentiel Inventaire Ouvrages »). Ce programme a pour objectif de recenser les compléments d'inventaires techniques des branchements collectifs, des conduites d'immeuble et des conduites montantes. La démarche, d'un budget global de 14 millions d'euros jusqu'à fin 2017, concerne l'ensemble du territoire français, et consiste à visiter quelque 464 000 adresses.

Depuis le lancement de la démarche et jusqu'à fin 2016, plus de 346 000 adresses ont été visitées (soit plus des trois quarts) sur lesquelles 118 000 branchements collectifs supplémentaires ont été identifiés. Cette action permettra de renforcer la sécurité en intégrant ces branchements supplémentaires à la politique de maintenance des ouvrages. À l'issue de ce recensement technique, ces branchements collectifs viendront compléter et ajuster l'inventaire patrimonial.

En 2016, 180 000 adresses ont été visitées, contribuant à améliorer la fiabilité et la compréhension du patrimoine.

GRDF déploie Géofactory, une équipe dédiée au développement d'applications de cartographie innovantes

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz naturel est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par des bases de données techniques et une base des immobilisations mises à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine. Cet indicateur a été introduit l'année dernière et affiché au niveau national. GRDF avait pris l'engagement vis-à-vis des autorités concédantes de le décliner à la maille contractuelle dès 2017. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Chacun des sous-indicateurs doit atteindre un nombre maximal de points. Ce système de mesure permet d'évaluer finement la progressivité de la connaissance du patrimoine au fil des années.

Au national en 2016, l'indice de connaissance du patrimoine est de 80.

Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de votre concession :

N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2016
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	**10**
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	**5**
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	**5**
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	≤ 25% : 0 point > 25% : Progressif	**2**
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	**1**
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	≤ 25% : 0 point > 25% : Progressif	**2**
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	**9**
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	≤ 80% : 0 point > 80% : Progressif	**3**
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	≤ 90% : 0 point > 90% : Progressif	**2**
10	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	**2**
11	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	**2**
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	**5**
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	**5**
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	**1**
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	**5**
16	Mise à disposition, dans le portail Ma Concession Gaz, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	**10**
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	**5**
	Total	100		**74**

La modernisation et le développement du réseau

La politique d'investissement de GRDF

Une mission du distributeur

Définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel est l'une des missions essentielles de GRDF (article L.432 - 8 du code de l'énergie). Les investissements réalisés par GRDF se décomposent en deux grandes familles, selon leur degré de prévisibilité : les investissements de développement du réseau, et les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 50%), centrée sur les points techniques sensibles comme, par exemple :

- la qualification et l'habilitation du personnel en rapport avec le travail réalisé,
- la qualité de réalisation des fouilles,
- le respect de la couverture spécifiée et le respect des distances inter-ouvrages,
- la qualité de pose des ouvrages encastrés (en et hors sol),
- la fourniture du plan de recollement après travaux.

Le contrôle de conformité est doublé d'une démarche d'évaluations qui prévoit que tous les prestataires doivent être visités sur les chantiers huit fois par an. Cette évaluation très complète permet de coter les thématiques suivantes : sécurité et propreté des chantiers, qualité des travaux, relation client, information. Tout écart révélé par cette démarche est tracé et fait l'objet d'action corrective suivie, pouvant aller jusqu'à l'annulation du marché, en cas de récidive.

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de développement du réseau

Les travaux de développement du réseau concédé consistent à construire ou à raccorder :

- des nouveaux ouvrages de distribution (canalisations, branchements et éventuellement postes de détente) dans des parties du territoire concédé mais non encore desservies afin de raccorder de nouveaux clients,
- des unités de production de biométhane,
- des stations GNV (Gaz Naturel Véhicule).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme local ou la conjoncture économique.

Pour les projets d'extension, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

En 2016, GRDF a développé le réseau de votre concession de 4 473 mètres.

Retrouvez ici les principaux chantiers de développement du réseau réalisés en 2016 sur la concession :

- ROUTE DE FOUAY - SAINT CHAMOND (454 m)
- RUE DES MONTS DU LYONNAIS MONTPAILLOUX - SAINT-HEAND (405 m)
- NOVACIERIES RUE SIBERT - SAINT-CHAMOND (259 m)
- RUE DE LA GRANDE ECLUSE - LORETTE (208 m)
- BOULEVARD PIERRE DESGRANGES - ANDREZIEUX-BOUTHEON (205 m)
- RUE DE LA CHAUX - ANDREZIEUX-BOUTHEON (190 m)
- CHEMIN DES QUATRES VENTS - FIRMINY (168 m)
- RUE DE LA FONTAINE - FRAISSES (155 m)

Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation du réseau regroupent des investissements obligatoires et prévisibles à la demande des collectivités. Ils peuvent également résulter d'exigences réglementaires fixées sous l'impulsion de la Direction générale de la Prévention des Risques du ministère de l'Énergie, comme l'installation d'équipements de télésurveillance de la pression du gaz sur les postes de détente MPC/MPC ou MPC/MPB.

D'autres investissements sont le fruit de la politique volontariste de GRDF. Ils résultent d'une analyse de plusieurs facteurs : les défauts constatés lors des opérations de maintenance, la vulnérabilité aux dommages de tiers, le matériau de l'ouvrage, la technique de construction et d'assemblage, la sensibilité à un environnement spécifique, les opportunités de coordination de travaux.

La solution gaz naturel est souvent choisie dans la conversion d'une installation de chauffage alimenté au fioul domestique

Les investissements d'adaptation et de modernisation du réseau concernent notamment :

- le renouvellement des réseaux dits plus sensibles (fonte ductile, cuivre, acier sans protection cathodique) qui représentent 3,5 % du réseau exploité par GRDF,
- le renouvellement des branchements en fonction de leurs caractéristiques (plomb, solacier, cuivre à faible profondeur),
- le renouvellement des branchements collectifs construits avant 1977 en fonction de leur état et de la nature des incidents éventuels.

Dans certains cas, la sécurisation des branchements peut être assurée sans renouvellement, par la pose d'un dispositif de protection, appelé DPBE, permettant l'interruption du débit de gaz.
GRDF a décidé d'équiper ses 4000 postes réseaux Moyenne Pression de dispositifs communicants permettant l'interrogation à distance et donnant la capacité à ses bureaux d'exploitation de connaître en temps réel l'état des pressions dans les réseaux de distribution. Le déploiement de ce projet démarre en 2017 et se poursuivra jusqu'en 2019.

Retrouvez ici les principaux chantiers d'adaptation et de sécurisation réalisés en 2016 sur la concession :

- ROUTE DE LA CHABURE - SAINT-CHAMOND (575 m)
- RUE GROZAGAGUE - RIVE-DE-GIER (197 m)
- RUE RECLUS - UNIEUX (175 m)
- RUE HELENE BOUCHER - SAINT-CHAMOND (158 m)
- RUE PIERRE JOANNON - SAINT-CHAMOND (83 m)
- GRANDE RUE - SAINT-CHAMOND (53 m)
- BOULEVARD DE LA GRANDE TERRE - SAINT-CHAMOND (49 m)
- RUES HÉLÈNE ROEDERER ET MARYSE BASTIÉ - SAINT-CHAMOND (31 m)

Les principaux chantiers de déplacement d'ouvrages

Dans la grande majorité des cas, les demandes de déplacements sont à l'initiative de collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, soit lors de grands projets urbains, soit suite à des modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande de clients finals.

Retrouvez ici les principaux chantiers de déplacement d'ouvrages réalisés en 2016 sur la concession :

- RUE EUGENE BROSSE - LORETTE (37 m)
- RUE DU PUITS POINTU - SORBIERS (24 m)
- RUE DU PUITS POINTU - LA TALAUDIERE (10 m)

En France, 14 500 véhicules roulent au GNV, en particulier des cars et des bus

La gestion du réseau et de la clientèle

5

La sécurité du réseau

Le schéma de vannage

Un schéma de vannage optimal permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre maximal de clients coupés à environ 1 000 clients. Le schéma de vannage définit le nombre et le positionnement d'organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau.

En 2016, GRDF a investi 23 millions d'euros au niveau national en travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes de coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des inutiles, remplacement en cas de blocage…). Environ 130 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

Le schéma suivant est une illustration synthétique d'un schéma de vannage. En manœuvrant les organes de coupure C, D et E, il est possible d'isoler la zone 2, tout en conservant l'alimentation du reste du réseau.

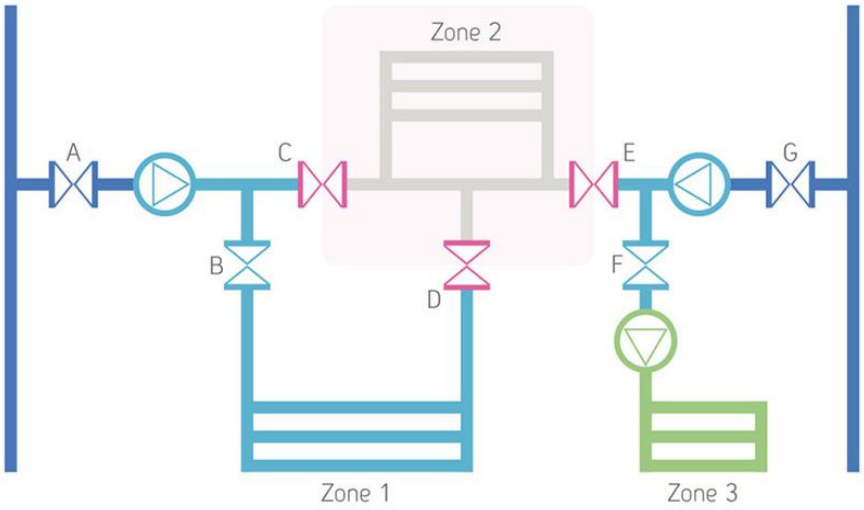

La maintenance des ouvrages

La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance préventive et corrective vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, de prévenir les incidents par une intervention ciblée et de corriger d'éventuelles défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, par type d'ouvrage et revue annuellement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 « gammes de maintenance » sont gérées.

Programme de maintenance	2016		2015	
Visites (en nombre)	**Réalisées**	**Programmées**	Réalisées	Programmées
Postes de détente réseau	**20**	**20**	14	14
Robinets de réseau	**457**	**438**	516	406
Branchements collectifs	**771**	**766**	1 298	1 247

La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles en voiture. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux tiers, terrain, etc.).

Surveillance du réseau	2016		2015	
Linéaire surveillé (en mètres)	**Réalisé**	**Programmé**	Réalisé	Programmé
Canalisations	**228 430**	**184 665**	417 621	264 316

La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placées sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97 % des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur ces installations.

En complément de la réglementation, GRDF mène une politique de prévention basée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition de diagnostics sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois. Dans ce cas, le coût du diagnostic est pris en charge par GRDF.

En 2016, sur votre concession :

- 538 diagnostics ont été réalisés au niveau de la concession suite à l'accord du client,
- 29 situations de danger - grave et immédiat - ont été mises en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ et ISIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ et ISIGAZ sont deux opérations spécifiques visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les éco-gestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau. Au total, 660 jeunes sont missionnés, d'ici 2018, pour visiter environ 100 000 foyers modestes alimentés au gaz naturel.

Au titre de l'opération ISIGAZ, menée chez les bailleurs sociaux de votre région (pour les communes en patrimoine classé Quartier politique de la ville), GRDF a fait réaliser 1 630 médiations chez les habitants.

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Nombre de compteurs traités à la maille de la concession	Périodicité	**2016**	2015	2014
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	**196**	332	620
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	**87**	66	96
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	**105**	86	113

La chaîne d'intervention

Les appels de tiers sur votre concession

Lorsqu'un tiers appelle pour signaler une odeur ou un manque de gaz, l'appel est pris en charge par l'Urgence Sécurité Gaz qui qualifie l'appel puis déclenche l'intervention. Dans 98 % des cas, l'intervention ne nécessite pas une coordination complexe, c'est une procédure d'intervention gaz dite classique. Dans 2 % des cas, une Procédure Gaz Renforcée est déclenchée.

- Plus d'un million d'appels sont traités chaque année par les 140 salariés de trois sites GRDF garantissant un traitement des appels 24h/24 et 7 jours/7, avec une traçabilité complète.
- Des lignes téléphoniques prioritaires sont réservées aux services d'incendie, de secours et aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.

URGENCE SECURITE GAZ
0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Les appels de tiers reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuite ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages). Dans la majorité des cas, la collectivité est informée de l'intervention.

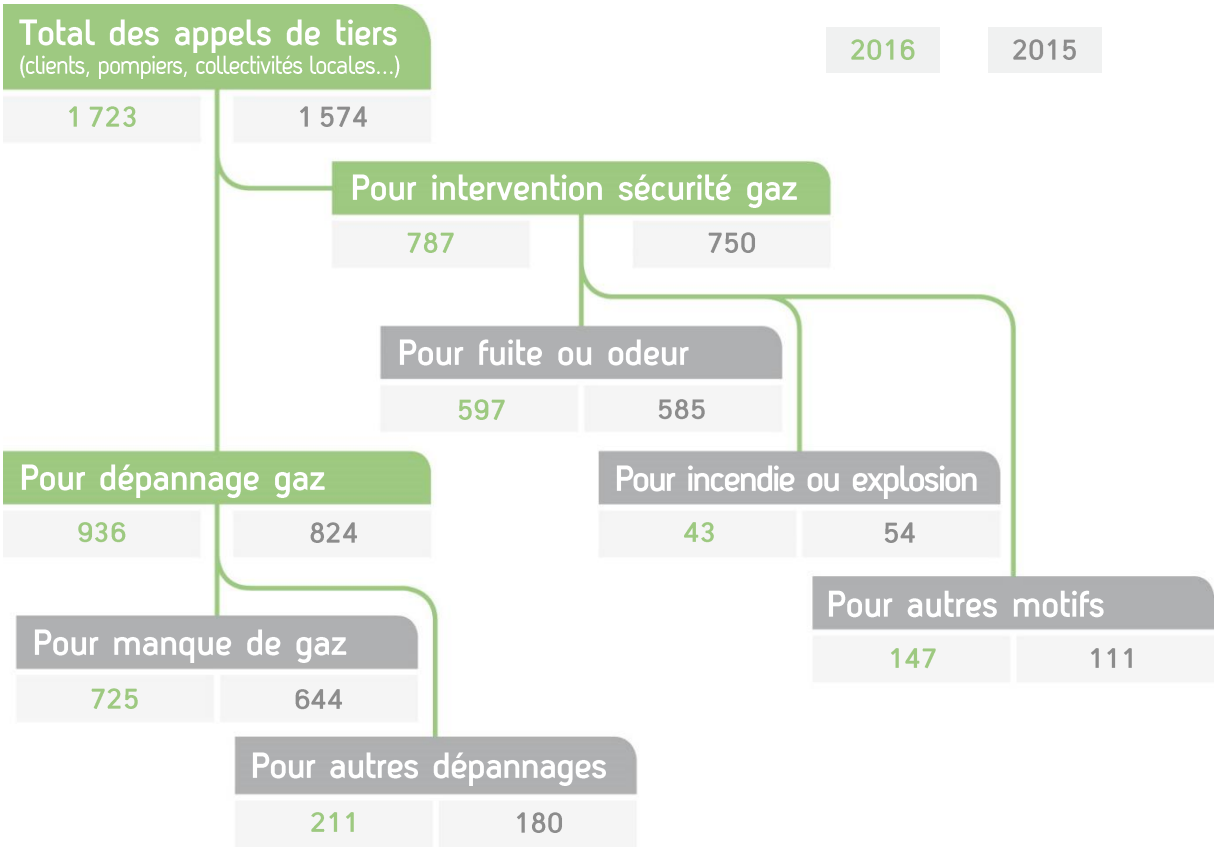

Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité. Sur votre concession, le taux d'intervention en moins de 60 minutes est de 99,9%.

Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de la concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Nombre total d'incidents	2016	2015
	699	715

Répartition des incidents / nature

	2016	2015
Dont manque gaz ou défaut pression sans fuite	216	220
Dont fuite de gaz sans incendie ni explosion	382	389
Dont incendie et/ou explosion	14	21
Dont autres natures	87	85

Répartition des incidents / siège

	2016	2015
Sur installations intérieures desservies par GRDF	63	83
Sur autres sièges (autre distributeur, GRTGaz...)	23	25
Sur ouvrages exploités par GRDF	613	607

Répartition des incidents / type d'ouvrage

	2016	2015
Sur réseau	22	18
Sur branchement individuel ou collectif	407	354
Sur CI, CM et branchement particulier	120	167
Sur postes de détente et protection cathodique	1	4
Sur autres ouvrages exploités par GRDF	63	64

Répartition des incidents / cause

	2016	2015
Dommages	63	71
Défaut de mise en œuvre	68	80
Défaillance d'installations à proximité	0	1
Incendie	4	9
Environnement	32	27
Matériel	446	419

Interruption de livraison suite à un incident : nombre de clients concernés	2016	2015
	2 438	1 496

Nombre d'incidents par pression et suite à **endommagement de tiers** :

Nombre d'incidents	2016	2015	2014
Nombre d'incidents sur réseau basse pression	**2**	0	3
Nombre d'incidents sur réseau moyenne pression type B (MPB)	**15**	16	27
Nombre d'incidents suite à endommagement de tiers	**13**	26	28

Certains des incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. Sur la concession, en 2016, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

Nombre de fuites (sans incendie, ni explosion)	2016	2015	2014
Nombre de fuites sur réseau	**15**	13	18
Nombre de fuites sur ouvrages collectifs	**75**	96	73
Nombre de fuites sur branchements	**202**	173	125

Les incidents significatifs sur ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

Le 13 octobre 2016, rue Paul Langevin au Chambon-Feugerolles, suite à des travaux, une entreprise a occasionné un dommage sur le réseau de distribution gaz ; 550 clients ont été coupés.

"Into Biomethane", une application gratuite de réalité virtuelle, disponible sous iOs et Android, pour tout savoir sur le biométhane

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

La Procédure Gaz Renforcée se distingue de la procédure d'intervention gaz classique. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel. Sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz s'engagent ensemble pour toujours plus de sécurité lors des interventions. La PGR représente 2 % des cas d'appels de tiers.
Lorsqu'un incident se produit, le SDIS et GRDF interviennent toujours en étroite collaboration.

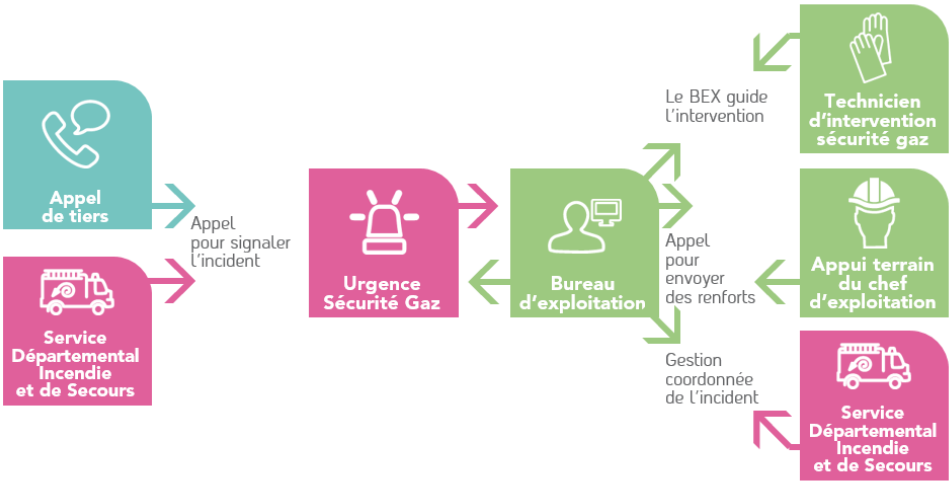

En 2016, sur la concession, 11 Procédures Gaz Renforcées ont été réalisées sur un total de 787 interventions de sécurité gaz.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du délai « d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, ainsi que l'efficience de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.
Sur le département de la Loire, le délai d'interruption du flux gazeux est de 58 minutes.

ORIGAZ : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé ORIGAZ, permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz naturel.
Le plan ORIGAZ est piloté par le Chef d'Exploitation du Bureau d'Exploitation (BEX), qui assure sur un territoire donné la conduite du réseau gaz en étant informé des actes réalisés sur les ouvrages en exploitation. Le cas échéant le Chef d'Exploitation dirige toutes les opérations et actions, lors des incidents et des manœuvres d'exploitation. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

Un plan ORIGAZ a été déclenché le lundi 13 juin 2016
Le scénario de l'exercice proposé par GRDF faisait état de dégagements d'odeur de gaz issue d'une station d'épuration.
Cette intervention de simulation grandeur réelle a été réalisée en coopération avec la préfecture et le SDIS 42 sur la commune de La Fouillouse.

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients un service gratuit sur Internet appelé « InfoCoupure » disponible 7j/7 et 24h/24.
Ce service permet en temps réel d'informer les clients sur la gestion par les équipes de GRDF d'un événement sur le réseau de distribution de gaz naturel, notamment sur la date et l'heure probable à laquelle la fourniture de gaz naturel sera rétablie. Son utilisation est simple : il suffit pour le client, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue, d'aller sur le site et d'y renseigner son adresse postale.
En moyenne un quart des clients, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue suite à un incident réseau, a consulté ce site.

En 2016, « InfoCoupure » a reçu plus de 65 000 visites. Retrouvez ce service sur http://infocoupure.grdf.fr

De nombreuses résidences étudiantes sont équipées de pompe à chaleur par absorption pour leur chauffage

La prévention des dommages

Le Plan anti-endommagement et l'AIPR

Le « Plan anti-endommagement » est un cadre réglementaire applicable depuis le 1er juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers et est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité en amont et pendant les travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens. Depuis 2015, un arrêté renforce le contrôle des compétences des maîtres d'ouvrages et du personnel de travaux intervenant sur les chantiers à proximité des réseaux. À partir de 2018, les personnels chargés de concevoir ces chantiers et les exécutants de travaux devront disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) délivrée par leur employeur après réussite au test de compétences organisé par le Ministère de l'Environnement. Pour connaître les centres d'examen agréés les plus proches et pour plus d'information il convient de se rapprocher du site ministériel suivant : www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr (rubrique « construire sans détruire »)

Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

Depuis la mise en place du guichet unique dans le cadre du plan anti-endommagement, GRDF traite les Déclarations de projet de Travaux (DT) et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) envoyées par les tiers (responsables de projets, exécutants de travaux) avant la mise en œuvre des travaux sur la voirie. Les travaux ne peuvent en aucun cas commencer avant la réponse de l'exploitant. Ce traitement préalable a pour objectif de limiter les risques de dommages sur ouvrages enterrés.

DT – DICT sur la concession	**2016**	2015	2014
Nombre de DT reçues et traitées	**786**	802	667
Nombre de DICT reçues et traitées	**3 213**	2 891	2 861
Nombre de DT avec présence d'ouvrages GRDF	**689**	737	622
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	**2 760**	2 611	2 623

Les dommages aux ouvrages

Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

Les dommages aux ouvrages avec fuite ont augmenté, au niveau national, de 1,7% en 2016 par rapport à l'année précédente. Cette hausse intervient dans un contexte de reprise d'activité des chantiers ainsi qu'une augmentation d'environ 9% de chantiers à proximité des ouvrages gaz.

Au global les résultats sont quasiment stables, démontrant qu'il faut maintenir la vigilance sur les points suivants :

- la qualité des déclarations préalables de travaux (DT),
- la mise en œuvre de techniques de détection préalable des réseaux dans le sous-sol,
- l'analyse des risques avant le commencement du chantier,
- le marquage au sol des réseaux et des branchements,
- l'adaptation impérative des techniques de terrassement dès lors que le décroûtage a été réalisé en employant des « techniques douces »,
- le recours systématique à des équipes travaux compétentes disposant de l'AIPR.

Dommages aux ouvrages de la concession	**2016**	2015	2014
Dommages lors ou après travaux de tiers	**13**	26	28
· dont nombre avec fuite sur ouvrages enterrés	**9**	13	9

La gestion de la clientèle

Les clients et les consommations sur la concession

Les clients de la concession

GRDF achemine le gaz naturel sur le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente réalisée par le fournisseur d'énergie.

Le nombre de clients de la concession vous est présenté ici selon deux répartitions complémentaires : par tarif d'acheminement et par secteur d'activité.

Nombre de clients de la concession		
Tarifs	**2016**	2015
Clients T1 et T2	**52 974**	53 082
Clients T3	**533**	538
Clients T4	**16**	16
Clients TP	**0**	0
TOTAL	**53 523**	53 636

NB : Les options tarifaires sont décrites dans le paragraphe sur le tarif de distribution.

Nombre de clients de la concession		
Secteurs d'activité	**2016**	2015
Résidentiel	**53 166**	53 276
Tertiaire	**236**	222
Industrie	**103**	117
Agriculture	**5**	3
Autres	**13**	18
TOTAL	**53 523**	53 636

Les consommations des clients de la concession

Les quantités de gaz naturel livrées aux clients sont déterminées lors des relevés périodiques ou de relevés ponctuels. Les volumes mesurés par les compteurs sont convertis en énergie par application d'un coefficient thermique. Les relevés périodiques ont lieu :

- chaque jour pour les clients avec l'option tarifaire T4 ou TP,
- chaque mois pour les clients avec l'option tarifaire T3,
- chaque semestre pour les clients avec l'option tarifaire T1 ou T2.

Lorsque GRDF ne peut pas accéder au compteur pour le relevé périodique, les quantités livrées sont déterminées à partir d'un index auto-relevé par le client ou d'une estimation sur la base d'un historique de consommation. De même, l'index utilisé lors de certains événements contractuels peut être un index auto-relevé ou un index calculé sur la base du dernier index connu et d'un historique de consommation. Enfin, dans le cas d'un dysfonctionnement du comptage, les quantités livrées sont déterminées au moyen d'une estimation.

Afin de donner une image des quantités acheminées sur l'année civile écoulée, il est nécessaire, pour les clients dont les compteurs ne sont pas relevés à une fréquence mensuelle ou journalière, d'utiliser une méthode de reconstitution de ces quantités sur la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre.

Quantités de gaz naturel livrées en MWh		
Tarifs	**2016**	2015
Clients T1 et T2	**775 906**	719 483
Clients T3	**496 089**	453 855
Clients T4	**292 692**	309 397
Clients TP	**0**	0
TOTAL	**1 564 687**	1 482 735

Votre interlocuteur GRDF est à votre disposition pour toute information complémentaire sur la méthode de reconstitution des quantités acheminées.

Quantités de gaz naturel livrées en MWh		
Secteurs d'activité	**2016**	2015
Résidentiel	**946 188**	860 197
Tertiaire	**325 558**	315 927
Industrie	**277 478**	288 841
Agriculture	**3 091**	1 491
Autres	**12 373**	16 280
TOTAL	1 564 687	1 482 735

Efficacité énergétique du réseau

L'efficacité énergétique et la sécurité du réseau sont étroitement liées et constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes.

Les émissions de méthane trouvent leur origine dans les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers.

GRDF suit ces émissions de méthane au niveau national. Ainsi, sur la période 2012-2016, on estime que les émissions fugitives ont baissé de 22% grâce à l'ensemble des actions volontaires menées par GRDF sur la conception des réseaux, la modernisation de la cartographie, la sensibilisation des entreprises de travaux publics notamment.

L'efficacité énergétique du réseau atteint 99,87 % au niveau national.

À titre de comparaison, le réseau exploité par GRDF se classe au plus bas niveau d'émissions fugitives en Europe, avec 0,13% de pertes estimées alors que la moyenne européenne est de 0,38%.

Les services et prestations proposés par GRDF

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, lui-même fixé par la Commission de Régulation de l'énergie. Le catalogue est consultable sur le site : www.grdf.fr

Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise :

- des prestations comprises dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture,…),
- des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux,…).

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession	**2016**	2015	2014
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	**6 342**	6 353	6 525
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	**5 154**	5 063	5 115
Intervention pour impayé (coupure, prise de règlement, rétablissement)	**802**	820	899
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	**1 990**	2 540	2 747
Demande d'intervention urgente ou express	**329**	381	374
Déplacement vain ou annulation tardive	**356**	376	506

Respect des délais de demandes

Respect des délais catalogue sur la concession	**2016**	2015	2014
Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs	**96,6%**	96,7%	95,5%
Taux de raccordement dans les délais catalogue	**88,7%**	92,4%	92,0%

Premières mises en service clients

En 2016 sur votre concession, 638 premières mises en service clients ont été effectuées, correspondant à autant de nouveaux raccordements.

Le Service Client GRDF

Le Service Client GRDF traite l'ensemble des appels (hors urgence sécurité gaz) concernant la demande de raccordement et le conseil en matière de solution gaz naturel. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs.

Service Client GRDF sur la région RHONE ALPES BOURGOGNE	2016	2015	2014
Nombre d'appels tous motifs confondus	**60 324**	54 432	54 233
Taux d'accessibilité de l'accueil téléphonique distributeur	**93,4%**	95,0%	91,9%

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est aujourd'hui séparé entre les consommateurs les plus importants (100 000 plus gros consommateurs, relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (10 millions environ) dont le relevé est organisé sur un rythme semestriel.

Le relevé semestriel est réalisé par des entreprises prestataires pilotées par GRDF qui se rendent chez tous les clients disposant d'un compteur. Si le client a souscrit un contrat de fourniture avec un fournisseur, on parle de compteur actif. Si le client n'a pas de contrat avec un fournisseur, on parle de compteur inactif. GRDF relève les compteurs dans les deux cas, notamment pour vérifier l'absence de consommation irrégulière des compteurs inactifs.

Sur votre maille régionale GRDF, 1 335 226 compteurs ont fait l'objet de relevés ou auto-relevés en 2016.

Qualité des relevés de comptage sur la région RHONE ALPES BOURGOGNE	2016	2015	2014
Taux de relevés sans erreur	**99,6%**	99,6%	99,6%
Taux de relevés sur index réels	**97,7%**	97,8%	97,9%
Taux d'index rectifiés a posteriori	**0,1%**	0,1%	0,1%

La majorité des compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client. Dans le cas d'un compteur inaccessible (situé dans le logement du client), un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index, et une annonce du passage du releveur est faite au préalable. Le client aura la possibilité, s'il ne peut pas être présent lors du passage du releveur, de fournir un auto-relevé qu'il pourra transmettre à GRDF.

Accessibilité des compteurs résidentiels (<16m³) sur la concession	2016	2015	2014
Nombre de compteurs actifs	**51 669**	51 800	51 914
· dont accessibles	**45 402**	45 858	46 528
Nombre de compteurs inactifs	**6 012**	5 775	5 979
· dont accessibles	**4 631**	4 495	4 751
Taux d'accessibilité sur la concession	**86,7%**	87,5%	88,6%

Rappel : un compteur accessible est situé en dehors du logement et ne nécessite pas la présence du client pour le relevé.

Au niveau national, le taux d'accessibilité des compteurs s'élève à 79 %.

L'organisation du relevé des compteurs va évoluer avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui réduiront, au fil de leur déploiement, la volumétrie du relevé à pied et amèneront des évolutions profondes dans le pilotage de la qualité produite.

Des compteurs communicants gaz, outils de la transition énergétique dans les territoires

Maîtriser la consommation d'énergie est l'un des enjeux pour réussir la transition énergétique dans laquelle GRDF est engagée. Pour ce faire, chacun doit disposer d'une information claire et régulière sur ce qu'il consomme au quotidien. C'est le rôle du compteur communicant gaz de GRDF « Gazpar », dont le déploiement a commencé en 2016 dans certaines communes « pilotes » et se poursuit à grande échelle entre 2017 et 2022. Grâce à ce nouveau compteur, depuis mai 2017 les données de consommation quotidiennes sont mises à disposition des consommateurs chaque jour, sur un espace privé et sécurisé en ligne, facilitant ainsi la mise en place d'actions efficaces de maîtrise de l'énergie.

Les compteurs Gazpar constituent la première brique des réseaux intelligents que GRDF développe. Ils contribuent à la digitalisation du réseau, pour permettre de le piloter de façon plus fine, notamment afin d'y injecter du biométhane.

Au 1er janvier 2017, plus de 75% des communes raccordées au gaz naturel ont signé une convention cadre d'hébergement pour la pose de concentrateurs sur des infrastructures communales.

Dans ses activités au quotidien, GRDF accompagne le déploiement du compteur communicant auprès des clients finals

2016 : retour sur une année « pilote »

Le projet compteurs communicants gaz a lancé sa phase pilote en janvier 2016. Celle-ci s'est déroulée dans plusieurs communes réparties dans quatre zones (Hauts-de-Seine, Le Havre, nord des Côtes d'Armor, Métropole de Lyon). En 2016, plus de 100 000 dispositifs de comptage (compteurs Gazpar ou modules radio communicants) ont été posés chez les clients répartis dans ces zones. En parallèle, près de 200 concentrateurs, assurant le relai entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF ont été installés sur l'ensemble du territoire.

Les efforts se sont concentrés durant cette phase sur l'approvisionnement en matériels auprès des fabricants, la formation et l'accompagnement des entreprises de pose, le fonctionnement de bout en bout de la chaîne communicante , l'acceptation des compteurs par les clients et la concertation avec les parties prenantes institutionnelles locales (élus, bailleurs…).

Cette phase pilote, poursuivie jusqu'en avril 2017, a permis de préparer le déploiement à grande échelle des compteurs Gazpar. D'ici fin 2017, l'ensemble des régions seront concernées par ce déploiement, avec un objectif total de plus de 600 000 compteurs installés à fin décembre.

GRDF à l'écoute des collectivités et des clients

Satisfaction des collectivités territoriales

Chaque année, GRDF réalise une enquête de satisfaction auprès des collectivités territoriales desservies en gaz naturel. En 2016, 1 330 élus et agents territoriaux se sont exprimés sur leur niveau de satisfaction et de confiance vis-à-vis de GRDF.

Au national, 96 % des collectivités interviewées sont satisfaites de GRDF.

L'image globale de GRDF demeure excellente : 98% des élus et fonctionnaires territoriaux enquêtés déclarent avoir une « bonne image » de GRDF reconnu pour savoir concilier impératifs économiques et qualité de service. 90% des interviewés voient GRDF comme un partenaire indispensable pour la transition énergétique de leur territoire.

La perception des relations reste très positive puisque 95% des interviewés jugent que GRDF est à l'écoute de leur collectivité (stable par rapport à 2015) et 93% trouvent que GRDF est transparent dans ses relations (+1 pt/à 2015).

97% des élus et fonctionnaires territoriaux sont satisfaits du respect des engagements du contrat de concession et de la qualité de la relation concessionnaire.

Cette confiance accordée à GRDF repose sur des exigences fortes de la part des collectivités, dont les principales attentes exprimées portent sur :

- la pédagogie et l'information pour accompagner les projets de mobilité durable, de biométhane et la montée en puissance des compteurs communicants,
- la proposition de solutions concrètes adaptées à l'échelle locale,
- l'innovation dans les formes de partenariats,
- l'extension du réseau, pour les territoires où la desserte de gaz est encore faible.

GRDF télésurveille le réseau de distribution de gaz naturel 24h/24 et 7j/7

Satisfaction des clients particuliers et professionnels

Le nouveau dispositif d'écoute de la satisfaction client, mis en place au premier trimestre 2015, a été reconduit à l'identique en 2016. Les événements faisant l'objet de mesure de satisfaction des clients sont :

- Raccordement avec/sans extension hors collectif
- Mise en service
- Accueil distributeur
- Accueil dépannage gaz / exploitation maintenance

Ils ont tous la caractéristique de mettre en relation téléphonique ou physique, le client et les équipes de GRDF. Les résultats de la satisfaction sur tous les événements ont progressé tant au niveau national qu'au niveau de chaque région.

En vision nationale, sur une année le progrès a été de 2 à 3 points selon les événements. Certains d'entre eux ont atteint ou tutoient les 90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF à l'horizon fin 2018.

Au-delà de la mesure, c'est le rappel des clients se déclarant « très insatisfaits » qui soutient la démarche d'amélioration. Tous événements confondus, il s'agit de plus de 1600 clients, ayant accepté de lever l'anonymat, qui ont pu être joints au téléphone et pour lesquels :

- Les raisons du mécontentement sont identifiées
- Les explications ont été apportées
- Parfois, des mesures correctives ont été déployées, lorsque cela était encore possible

Tous ces clients ont salué positivement cette initiative de contact, et beaucoup d'entre eux ont témoigné de leur satisfaction à l'issue de l'échange.

Résultats sur la région RHONE ALPES BOURGOGNE	**2016**	2015
Satisfaction « Particuliers » uniquement		
Raccordement avec et sans extension - hors collectif (MEG et 1re MES)	**88,6%**	89,8%
Mise en service avec intervention	**87,1%**	83,2%
Accueil distributeur	**83,1%**	N.C.
Satisfaction « Particuliers » et « Professionnels »		
Accueil dépannage gaz / exploitation maintenance	**88,8%**	88,5%

Satisfaction des clients industriels et tertiaires

Le dispositif de mesure des enquêtes de satisfaction est en cours d'évolution sur l'année 2017 et ce jusqu'à début 2018, date à laquelle il sera totalement repensé par GRDF sur ce segment de clients (industriels et tertiaires). En 2016, seul le premier semestre (janvier à fin juin) a fait l'objet d'un point de mesure. Sur cette période, les résultats ont confirmé la poursuite de l'amélioration de la satisfaction des clients. La qualité de la prestation demeure l'atout de GRDF, ainsi que le niveau de son relationnel client et la rapidité d'intervention. Sur les sujets d'insatisfaction, le non-respect des délais reste toujours un point remonté par les clients « mise en service ». En 2017 les axes d'améliorations de la satisfaction des clients industriels et tertiaires s'orientent vers une meilleure communication et l'identification d'un interlocuteur GRDF unique. Enfin, la baisse des tarifs demeure, comme les années précédentes, l'attente première de ces clients.

87% des clients ont « parlé positivement » de GRDF à leur entourage (84% en 2015).

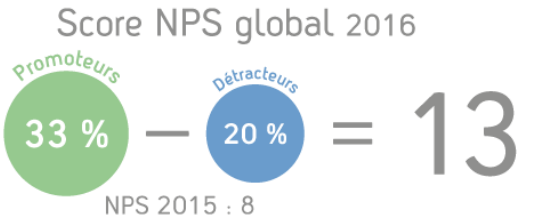

La note NPS (Net Promoter Score) est un outil de mesure de satisfaction client, développé depuis 2003, permettant la détermination d'un score uniforme, interprétable et comparable au fil du temps ou entre différentes entreprises. Cette note classe les clients en trois catégories selon leur degré d'enthousiasme : " Promoteurs " (niveau de satisfaction de 9 ou 10), " Passifs " (7 ou 8) et " Détracteurs " (de 0 à 6). Un score NPS positif indique une bonne satisfaction des clients.

Le GNV et le bio-GNV réduisent de 95% les émissions de particules fines par rapport à un véhicule diesel (norme EURO VI)

La gestion des réclamations fournisseurs

Le nombre de réclamations émises par les fournisseurs pour le compte de leurs clients était en forte décroissance de 2013 à 2015. La baisse s'est poursuivie dans une moindre mesure en 2016, et c'est une décroissance de plus de 50% constatée en 3 ans. Au-delà des progrès engendrés, cette baisse s'explique aussi par le transfert d'une partie des réclamations émises auparavant auprès du fournisseur et qui sont désormais transmises directement à GRDF.

Le délai de traitement sous 15 jours des réclamations canal fournisseur se stabilise au-dessus de 98%, avec un délai moyen de réponse de 6,6 jours.

Évolution réclamations fournisseurs (données nationales)

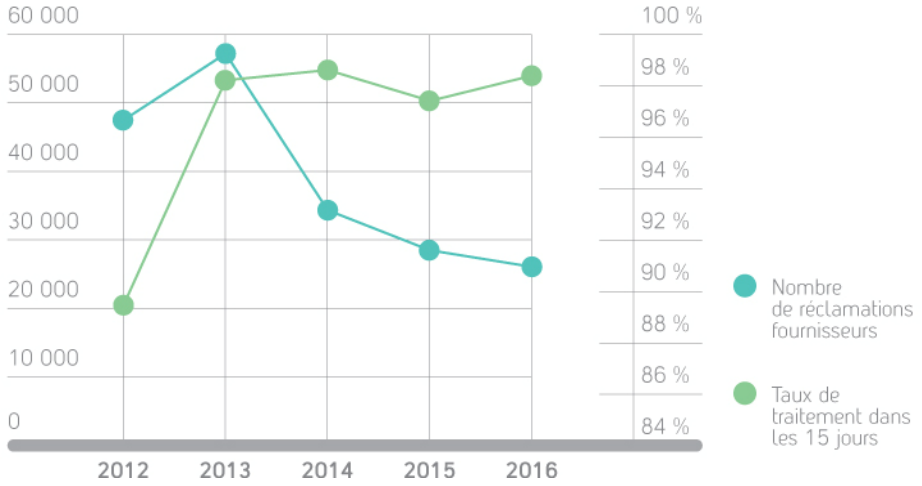

Sur votre concession, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes sous 15 jours atteint 100%.

La gestion des réclamations directes

Pour les réclamations émises directement par les clients, le constat est à l'inverse de celui des réclamations fournisseurs, et la tendance est à l'augmentation du nombre car :

- GRDF est plus connu des clients et ceux-ci l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie
- GRDF a développé en 2014 un accueil téléphonique plus structuré et simplifié. Il a également modernisé son site www.grdf.fr où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamations
- Enfin une meilleure qualification de réclamations dans les outils de collecte permet d'en fiabiliser le dénombrement

Le délai de traitement s'est également amélioré à plus de 97% en moins de 30 jours. Pour 2017 il est envisagé de fixer de nouvelles ambitions de délai de traitement, plus adaptées aux canaux de contact et aux attentes des clients, tout en préservant une qualité de réponse. Il s'agit d'éviter les réitérations de réclamations de clients insatisfaits de la première réponse apportée.

Évolution réclamations clients (données nationales)

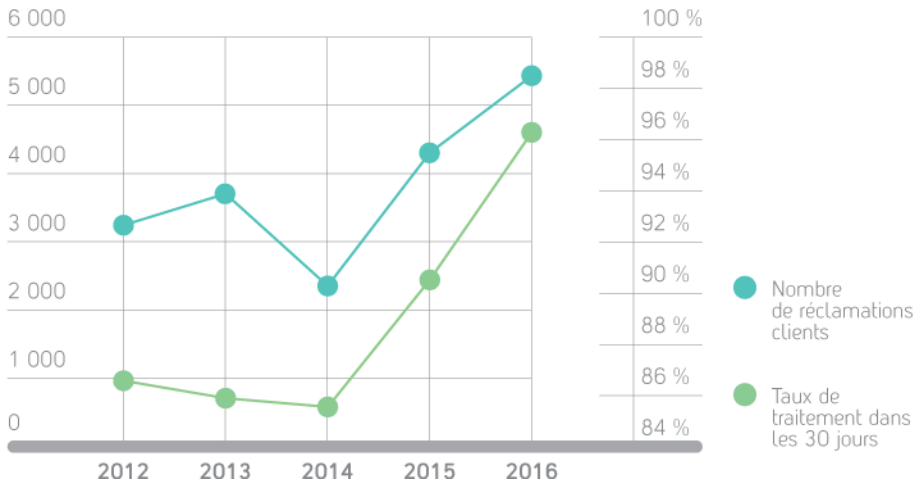

Les réclamations sur votre concession

Suivi des réclamations	**2016**	2015	2014
Nombre de réclamations	**168**	183	194
Accueil (acheminement-livraison/gestion des demandes)	**8**	15	15
Conduite et surveillance du réseau	**12**	4	7
Données de comptage (relevé et mise à disposition)	**56**	57	61
Gestion et réalisation des prestations	**82**	101	109
Autres	**10**	6	2

En 2016 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 100%.

L'économie de la concession

6

Préambule

Cette partie consacrée à l'économie de votre concession est conforme au « Décret 2016-495 relatif au contenu du compte rendu annuel de concession transmis par les organismes de distribution de gaz naturel aux autorités concédantes ». Vous trouverez dans ce chapitre :

- Le compte rendu de réalisation de la politique d'investissement et de développement des réseaux, à l'échelle de votre concession
- Le compte d'exploitation de votre concession
- Une vision synthétique de l'inventaire valorisé des ouvrages

Les données présentées dans ce compte rendu constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans le service « Plateforme de Données » accessible depuis « Ma Concession Gaz », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz naturel, sur le site grdf.fr.

Signature d'une convention entre GRDF et une association départementale de Maires dans le but de promouvoir les solutions énergétiques de demain

Les investissements sur votre concession

Une politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (article L. 432-8 du Code de l'énergie). Le mécanisme de régulation décidé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) repose sur plusieurs principes :

- Il incite le distributeur à investir suffisamment. Seuls les investissements effectivement réalisés donnent lieu à une rémunération et le distributeur gaz ne perçoit pas de marge sur l'activité d'exploitation.
- Il incite le distributeur à réaliser les trajectoires d'investissement sans dépassement et à maîtriser les coûts des programmes d'investissement.

Les projets d'investissement de GRDF s'inscrivent dans trois horizons temporels :

- À court terme : par la programmation des travaux en coordination avec les services des collectivités.
- À moyen terme : pour la prise en compte de ses investissements dans le tarif de distribution (visibilité stricto sensu de 4 ans)
- À long terme : pour les projets complexes sur lesquels des échanges ont lieu avec la CRE (ex : les compteurs communicants).

La politique d'investissement de GRDF est définie de manière globale à l'échelle nationale et est ensuite déclinée et adaptée localement. Par conséquent, les investissements ne sont pas réalisés en tenant compte de l'équilibre économique de chaque contrat, mais en fonction des besoins et des priorités qui se dégagent à l'échelle de chaque concession.

Les données présentées ci-après montrent l'impact économique de la réalisation de la politique d'investissement à l'échelle de votre concession.

Avec le déploiement de 11 millions de compteurs communicants les investissements de GRDF vont avoisiner le milliard d'euros en 2019.

Civigaz, un programme de sensibilisation des clients aux éco-gestes et à la sécurité des installations intérieures

Au niveau national, GRDF investit environ 700 millions d'euros par an, un chiffre stable depuis le début des années 2000.

Ces investissements se décomposent en un tiers lié au développement du réseau, un tiers au renouvellement du réseau et un tiers à d'autres dépenses (compteurs et systèmes d'information). Ils vont sensiblement augmenter les prochaines années avec le déploiement des 11 millions de compteurs communicants gaz et devraient avoisiner le milliard d'euros en 2019.

Les investissements prévus dans le tarif ATRD5

Sur la période 2016-2019, les investissements envisagés par GRDF augmentent en moyenne de 23 % par rapport aux montants réalisés en 2015. La hausse des investissements est due, à parts égales :

- au démarrage de travaux d'études de dangers (décret dit « multifluides » et caractérisation du risque amiante), au développement de la télésurveillance des postes réseaux et à la reconstruction des systèmes d'informations de GRDF,
- au déploiement du projet compteurs communicants.

La CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF tout en mettant en place, pour la période du tarif ATRD5, deux mécanismes de régulation incitative. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'exploitation et à la sécurité du réseau.

Les clés de lecture pour comprendre les tableaux sur les investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (développement du réseau, déplacements d'ouvrages,…) et non par famille d'ouvrages (canalisations, branchements, vannes…). Cependant pour plus de visibilité, les investissements réalisés à l'échelle de votre concession sont présentés ci-après selon les deux logiques.

Deux approches de restitution des investissements

Les investissements sont rapportés suivant deux approches : les mises en service dans l'année (i.e. immobilisations) et le flux de dépenses de l'année (i.e. décaissés).

Les investissements des mises en service dans l'année correspondent à la valeur totale des ouvrages mis en immobilisations sur 2016. Ils sont présentés en 2 grandes familles de dépenses :

- sur les biens concédés : dépenses effectives pour la construction d'ouvrages qui se situent physiquement sur le territoire de la concession, et dont l'objet est prévu au cahier des charges de la concession.
- sur les autres biens : il s'agit de la quote-part des investissements réalisés pour des ouvrages qui ne sont pas localisés sur le territoire de la concession ou qui servent à plusieurs concessions (ex : les systèmes d'informations).

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (i.e. décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.

Un écart important peut être noté sur les dépenses en systèmes d'informations lorsqu'elles correspondent aux mises en service dans l'année, ou bien au flux de dépenses de l'année. Cet écart s'explique par le délai important entre le développement des systèmes d'informations et leur application effective. En effet, GRDF construit les systèmes d'informations nécessaires à la chaîne de télétransmission des compteurs communicants. Ces développements informatiques courent sur plusieurs années et ne seront mis en service qu'au début du déploiement de ces compteurs. D'une manière générale, le développement de nouveaux systèmes d'information peut générer des flux de dépenses sur plusieurs années avant leur mise en service. Il en est de même pour la modernisation des applications informatiques propres aux métiers de GRDF.

Les investissements détaillés sur « Ma Concession Gaz »

Les deux tableaux proposés ci-après vous présentent des synthèses de restitution des investissements :

- un premier tableau des mises en service dans l'année par famille d'ouvrages,
- un second tableau du flux de dépenses de l'année par finalités.

Pour accéder au détail exhaustif des informations, rendez-vous sur le service « Plateforme de Données » du portail « Ma Concession Gaz ».

Le détail des investissements est disponible sur la « Plateforme de Données » du portail « Ma Concession Gaz ».

Vous y retrouverez des listes détaillées des investissements de l'année (pour 2014, 2015 et 2016), ainsi disponibles pour chaque ouvrage :

- Commune concernée
- Biens concédés / autres biens
- Familles d'ouvrages (canalisation, branchements,…)
- Finalités (développement du réseau, déplacements d'ouvrages à la demande de tiers, adaptation et sécurisation des ouvrages…)
- Biens de premier établissement ou biens remplaçants
- Type de la clé de répartition (dans le cas où un investissement concerne plusieurs concessions, il est ventilé suivant cette clé).
- Date de mise en service (mise à l'inventaire)
- Quantité
- Mises en service de l'année concernée
- Flux de dépenses de l'année concernée.

Les investissements sur la concession : mises en service de l'année par famille d'ouvrages

Le tableau ci-après présente la valeur totale des ouvrages (biens concédés et autres biens) mis en service (i.e. immobilisations) par famille d'ouvrages.

	2016	2015	2014
Biens concédés (en euros)	**2 132 953**	3 230 326	2 602 798
Premier établissement	**1 275 653**	1 814 620	1 704 343
Canalisations de distribution	**615 713**	1 049 869	696 592
Branchements	**650 119**	741 602	965 602
Branchements – Individuels	**557 179**	664 416	796 020
Branchements – Collectifs	**55 682**	42 137	103 579
Branchements – Conduites montantes	**20 165**	24 099	50 542
Branchements – Conduites d'immeuble	**17 096**	10 948	15 455
Installations techniques	**9 822**	23 150	42 151
Postes de détente	**0**	0	0
Protection cathodique	**0**	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	**0**	0	0
Autres équipements	**9 822**	23 150	42 151
Génie civil	**0**	0	0
Terrains	**0**	0	0
Mobilier et matériels divers	**0**	0	0
Aménagements	**0**	0	0
Renouvellement	**857 296**	1 415 703	898 454
Canalisations de distribution	**438 463**	907 787	524 299
Branchements	**418 428**	469 381	374 085
Branchements – Individuels	**143 192**	140 251	138 255
Branchements – Collectifs	**115 042**	181 495	145 841
Branchements – Conduites montantes	**88 879**	63 288	54 455
Branchements – Conduites d'immeuble	**71 318**	84 346	35 531
Installations techniques	**408**	38 538	70
Postes de détente	**408**	38 538	0
Protection cathodique	**0**	0	70
Postes clients et équipements de télérelevé	**0**	0	0
Autres équipements	**0**	0	0
Génie civil	**0**	0	0
Terrains	**0**	0	0
Mobilier et matériels divers	**0**	0	0
Aménagements	**0**	0	0
Autres biens	**1 794 589**	791 822	695 490
Premier établissement et renouvellement	**1 794 589**	791 822	695 490
Canalisations de distribution	**0**	0	0
Installations techniques	**65 134**	66 406	89 160
Postes de détente	**0**	0	0
Protection cathodique	**0**	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	**65 031**	66 108	88 993
Autres équipements	**102**	299	162
Génie civil	**0**	0	908
Terrains	**0**	6	295
Mobilier et matériels divers	**122 189**	72 262	51 447
Aménagements	**67 293**	86 399	75 228
Compteurs	**262 458**	255 840	172 854
Véhicules et engins d'exploitation	**62 801**	50 603	45 656
Immobilisations incorporelles	**1 214 721**	260 308	259 951
Projets informatiques	**1 145 915**	258 222	248 219
Autres immobilisations incorporelles	**68 809**	2 089	11 732

Les investissements sur la concession : flux de dépenses de l'année par finalités

Le tableau ci-après présente le montant effectivement dépensé (i.e. décaissé) par année suivant la finalité des investissements ainsi que les prévisions d'investissements.

	2014	2015	**2016**	2017	2018	2019
Total (en euros)	3 861 899	4 273 236	**4 090 798**	3 608 722	3 929 377	3 387 617
Développement du réseau	1 570 760	1 394 368	**1 195 734**	1 310 000	1 570 000	1 290 000
Raccordements individuels de pavillons et petits professionnels	701 517	565 886	**493 076**	560 000	540 000	540 000
sans extension	448 617	330 346	**294 852**	300 000	300 000	300 000
avec extension	252 897	235 532	**198 227**	260 000	240 000	240 000
Lotissements, zones d'aménagement	321 034	340 044	**353 417**	340 000	350 000	350 000
Raccordements de clients importants (logements collectifs, tertiaire, industrie)	547 913	474 245	**349 241**	410 000	400 000	400 000
sans extension	226 569	145 060	**213 504**	210 000	200 000	200 000
avec extension	321 342	329 188	**135 736**	200 000	200 000	200 000
Raccordements biométhane (injection…) et GNV	0	0	**0**	0	280 000	0
dont raccordement en concession	0	0	**0**	0	50 000	0
dont postes biométhane et/ou stations GNV hors concession	0	0	**0**	0	230 000	0
Extension de réseau sur territoire concédé pour la desserte d'une autre commune	298	14 194	**0**	0	0	0
Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers	188 503	179 666	**116 982**	150 000	150 000	150 000
Adaptation et sécurisation des ouvrages	1 145 332	1 603 066	**1 660 102**	1 177 645	1 329 368	1 159 639
Investissements de structure des ouvrages	532 778	279 336	**62 408**	100 000	90 000	80 000
dont restructurations et renforcements	133 626	41 420	**0**	0	0	0
dont schéma de vannage	399 153	237 916	**62 408**	100 000	90 000	80 000
Modernisation des ouvrages	549 204	1 264 644	**1 508 806**	920 000	1 100 000	1 000 000
dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux…)	13 034	372 395	**936 907**	500 000	600 000	500 000
dont branchements et ouvrages collectifs (branchements, conduites d'immeubles, conduites montantes)	254 544	416 372	**305 428**	220 000	250 000	250 000
autres investissements de modernisation (protection cathodique, postes réseaux, renouvellement suite incident…)	281 625	475 873	**266 471**	200 000	250 000	250 000
Modernisation de la cartographie	63 352	59 091	**88 887**	157 645	139 368	79 639
Comptage	311 912	304 329	**277 780**	173 440	169 458	169 458
Projet Compteurs Communicants Gaz	0	0	**33 936**	0	0	0
Postes de livraison clients	67 062	97 987	**32 368**	50 000	50 000	50 000
Compteurs et télérelevé	244 850	206 341	**211 475**	123 440	119 458	119 458
Autres	645 385	791 801	**840 196**	797 637	710 551	618 520
Logistique	204 463	204 613	**296 041**	348 702	299 988	270 661
Véhicules	45 656	50 603	**62 801**	74 750	74 462	74 462
Immobilier	94 780	84 274	**107 225**	177 828	143 784	125 604
Autres (outillage, télécom, matériel informatique, mobilier…)	64 030	69 740	**126 013**	96 124	81 742	70 595
Système d'information	440 926	587 189	**544 159**	448 936	410 563	347 859

Les prévisions d'investissements

GRDF produit des prévisions d'investissements, non engageantes, pour l'année en cours au moment de la publication du CRAC et les 2 années suivantes pour les contrats dont les investissements de développement du réseau, de déplacement et d'adaptation des ouvrages en concession sont supérieurs à 100 K€/an en moyenne sur les trois dernières années (soit 300 K€ sur 3 ans). Pour les contrats ne remplissant pas ce critère, les investissements prévisionnels 2016, 2017, 2018 ne sont pas renseignés.

Ces prévisions ne peuvent pas être totalement exactes par nature, notamment parce que certains investissements ne sont pas délibérément choisis par GRDF. Néanmoins, plus l'horizon de temps est proche, plus l'estimation est juste.

Les investissements d'adaptation et de sécurisation des ouvrages se décomposent en :

- Investissements imposés par la réglementation au titre de l'amélioration de la sécurité industrielle. Ils sont prévisibles à 2 ou 3 ans.
- Investissements volontaires et prévisibles. Ils sont décidés en fonction de plusieurs critères liés à la sécurité des personnes, à la continuité de service et au maintien en conditions opérationnelles des ouvrages et la nécessaire coordination des travaux avec les autres opérateurs et collectivités.

Plusieurs rubriques d'investissements prévisionnels sont estimées à partir d'enveloppes budgétaires définies à la maille régionale et/ou nationale qui sont ensuite réparties par concession :

- Les prévisions d'investissements *Modernisation de la cartographie* et *Compteurs et télérelevé* sont définies à la maille régionale et sont réparties par concession au prorata du nombre de PDL (Points De Livraison, proche de la notion de client) de la concession par rapport au nombre de PDL total de la région concernée.

Les prévisions d'investissements *Logistiques (Véhicules, Immobilier, Autres)* et *Système d'information* sont définies à partir d'enveloppes budgétaires régionales et nationales. Selon le cas, elles sont réparties par concession au prorata du nombre de PDL de la concession par rapport soit au nombre de PDL total de la région concernée, soit au nombre de PDL total national

100% renouvelable, le biométhane a les mêmes usages que le gaz naturel

Préambule sur la notion de compte d'exploitation

Le principe de péréquation tarifaire

Le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un opérateur de distribution efficient.

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz naturel, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, l'âge des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation assure la stabilité du tarif dans le temps pour chaque concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.

La notion de compte d'exploitation de la concession

Pour un service de distribution péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession (comme dans un service public dont le tarif est fixé par le contrat). Cependant il reste important, pour chaque autorité concédante, de disposer d'un compte d'exploitation à son périmètre afin qu'elle puisse apprécier sa situation dans le système de péréquation national.

Pour mettre en lumière cette contribution à la péréquation, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les usagers soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en l'appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année. Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (le CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire à la hausse ou à la baisse de l'année suivante. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les aléas sur les charges d'investissement et la régulation incitative (gain ou perte par rapport à l'équilibre tarifaire initialement déterminé, incitation à la performance).

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- la contribution à la péréquation tarifaire,
- l'impact du climat sur les recettes,
- la part locale de la performance de GRDF (au regard des principes de régulation incitative).

Ces trois notions sont détaillées ci-après.

Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires définis par la CRE.

La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat et la répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs : le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation sur la concession, la quantité d'ouvrages, les valeurs initiales des ouvrages et l'âge de ceux-ci.

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation dans le système de solidarité, mais sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service.

Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une période donnée, alors que les recettes restent stables : mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de client constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.

Il n'est pas possible de vérifier le calcul de la contribution à la péréquation à l'échelle de chaque concession ; cela doit être fait à l'échelle de toutes les concessions de la zone de desserte péréquée. Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale et de manière volontaire, GRDF mandate donc chaque année un Commissaire aux Comptes qui s'assure que les comptes d'exploitation des concessions sont élaborés conformément à la méthode retenue et que la contribution à la péréquation de chaque concession est correctement calculée. Votre interlocuteur de proximité tient à votre disposition le rapport de contrôle.

Le digital au service du terrain : GRDF équipe ses techniciens de tablettes mobiles pour optimiser leurs interventions

L'impact du climat sur les quantités de gaz naturel acheminées par le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose également d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.

En effet, les quantités acheminées peuvent évoluer très fortement d'une année sur l'autre à cause des variations du nombre d'usagers, de la consommation de chaque usager et surtout de l'impact du climat. Ce dernier est un élément de variation prépondérant et masque largement les deux autres. Sur les années les plus froides et les plus chaudes, les quantités acheminées varient ainsi de plus ou moins 15% par rapport à la moyenne des 10 dernières années.

Pour évaluer l'impact du climat sur les quantités acheminées (et donc sur ses recettes), GRDF utilise un modèle de calcul qui détermine « des quantités acheminées à climat de référence » (ou « climat moyen ») en s'appuyant notamment sur :

- Des données météorologiques quotidiennes
- Des températures de référence
- Des variables climatiques : prise en compte des habitudes des usagers, qui ne réagissent pas de la même façon aux variations de températures en été ou en hiver
- Des variables calendaires : prise en compte des différences d'usages domestiques ou tertiaire/industriel, effet des années bissextiles

Ce modèle de calcul statistique, sophistiqué et en amélioration continuelle, donne des résultats très satisfaisants à l'échelle nationale et régionale, mais pas à l'échelle locale car sa justesse repose sur le foisonnement d'ensemble des clients desservis par GRDF.

Entre 2015 et 2016, l'application du modèle de calcul d'impact climatique montre que les quantités (théoriques) acheminées à climat de référence égal sont stables alors que les quantités réellement acheminées ont augmenté de 6%.

Pour évaluer l'impact du climat à l'échelle de chaque concession, GRDF a développé une méthode alternative, qui simule une consommation « à climat moyen » client par client. Cette alternative s'appuie sur la « méthode publique des profils » définie en 2007 par l'instance de concertation gaz de la CRE : il s'agit de calculer une estimation de consommation journalière pour chaque point de comptage et pour chaque concession en prenant en compte divers paramètres (température moyenne journalière, station météo, zone climatique, consommation annuelle de référence (CAR) et profil de chaque client). La méthode alternative est ensuite recalée sur les résultats de la méthode statistique régionale afin d'en corriger les écarts.

Malgré ces imperfections, cette évaluation permet d'apprécier l'impact climatique à l'échelle de la concession.

Une fois les consommations évaluées à climat moyen, elles sont valorisées en euros. La différence entre les recettes d'acheminement effectivement constatées et cette valorisation constitue la ligne « impact climatique » du compte d'exploitation de la concession.

Lorsque ce chiffre est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas obtenu toutes les recettes que la CRE avait estimées sur la base d'une température moyenne et constitue donc un manque à gagner pour GRDF (et inversement).

L'élaboration du tarif ATRD5 par la CRE

Pour établir le tarif ATRD5, la CRE a retenu comme référence le niveau des charges de GRDF à fin 2015. Par rapport à cette référence, la CRE a pris en compte les coûts des nouveaux projets à forts enjeux pour GRDF (compteurs communicants, transformation organisationnelle) ainsi que les coûts en lien avec l'évolution du métier de GRDF dans le contexte de la transition énergétique (mise à disposition des données, développement des réseaux intelligents, essor des injections de biométhane). La CRE a également intégré les conséquences financières de la décision du comité de règlement des différends et des sanctions (CoRDiS) de septembre 2014 : il s'agit pour GRDF de supporter les coûts de la part acheminement des factures impayées des consommateurs. Enfin, la trajectoire des charges d'exploitation retenue par la CRE comporte un objectif de productivité additionnel par rapport à celui de la période tarifaire précédente. Sur la base de ces principes, le tarif ATRD5 défini par la CRE est entré en vigueur au 1er juillet 2016. Il a évolué de 2,76 % par rapport au tarif au 30 juin 2015. Sur la période 2017 à 2019, la CRE retient une évolution annuelle de la grille tarifaire de GRDF selon un pourcentage de variation égal à l'inflation - 0,8 %. Le modèle de régulation est resté le même, gage de stabilité indispensable pour maintenir le haut niveau d'investissement. La grille tarifaire est restée quasiment la même (hormis un recalage pour maintenir le palier de 6 MWh entre les options tarifaires T1 et T2). Ceci correspond à une évolution de l'ordre de 0,6% sur la facture finale d'un usager résidentiel classique.

La part locale de la performance nationale de GRDF

La part locale de la performance nationale de l'opérateur est calculée par différence entre les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation.
Elle est spécifique pour chaque concession et dépend réellement du niveau de performance de GRDF à l'échelle locale. Lorsque ce chiffre est positif, cela signifie que GRDF a dépassé la performance nationale imposée par la CRE et réalise un gain sur la concession (et inversement).
L'entrée en vigueur au 1er juillet 2016 du tarif ATRD5 introduit plusieurs changements importants qui doivent être pris en compte pour apprécier la performance de GRDF :

- L'apurement du CRCP de la période tarifaire ATRD4,
- La couverture de la quote-part acheminement distribution des charges d'impayés des fournisseurs de gaz,
- Le choix de la CRE d'indexer le tarif de GRDF sur l'inflation – 0,8%.

Apurement du CRCP ATRD4 :
Du fait d'une succession d'années chaudes et d'une surestimation des volumes acheminés lors de la définition du tarif ATRD4 par la CRE en 2012, les recettes tarifaires de GRDF ont été insuffisantes sur l'ensemble de la période 2012-2015 et ce malgré des hausses tarifaires importantes chaque année par application du mécanisme du CRCP. La CRE a reconnu dans sa décision tarifaire ATRD5 la nécessité de tenir compte du CRCP non apuré de la période ATRD4 qui était proche de 600 M€. Ce montant a été réparti en quatre annuités à percevoir sur la période 2016-2019. Un montant de près de 160 M€ vient donc majorer chaque année le revenu autorisé de GRDF.
Prise en compte des impayés des fournisseurs :
Suite à une décision de justice, le tarif de GRDF doit désormais couvrir la quote-part d'acheminement des coûts d'impayés des fournisseurs de gaz. La CRE a donc intégré au tarif ATRD5 un montant annuel de 14,7 M€ sur la période 2016-2019 pour assurer le remboursement par GRDF des fournisseurs à titre rétroactif et un montant annuel de 29 M€ au titre du flux d'impayés annuels à partir de 2016. Compte tenu de la difficulté à prévoir les montants en question, ces charges sont intégrées au CRCP, le tarif baissera si les charges réelles sont inférieures au montant prévisionnel et augmentera dans le cas contraire.
Choix d'indexer le tarif sur inflation – 0,8% :
L'apurement du CRCP ATRD4 et la prise en compte du remboursement rétroactif des charges d'impayés ont donc conduit à majorer pendant les quatre années de la période tarifaire ATRD5 le revenu autorisé de GRDF de près de 170 M€ par an.
Les trajectoires tarifaires ayant été recalées, notamment les prévisions de volume, il n'y a pas de raison, sauf aléa exceptionnel que le CRCP de la période ATRD5 diverge comme cela a été le cas pour la période ATRD4. La majoration du revenu autorisé de 170 M€ devrait donc s'achever avec la fin de la période tarifaire ATRD5.
Afin de résorber une partie de cet écart et d'éviter une baisse brutale du tarif à l'entrée en vigueur du tarif ATRD6 au 1er juillet 2020, la CRE a donc décidé d'indexer le tarif ATRD5 en IPC-0,8%. L'équilibre tarifaire étant réalisé globalement sur la période 2016-2019, GRDF reçoit plus de revenu en 2016 et moins de revenu en 2019 que si la CRE avait retenu une indexation plus classique sur l'inflation.
La performance nationale de GRDF est le résultat de plusieurs effets, dont les principaux sont :

- Les écarts des coûts d'exploitation et des charges d'investissements réalisés par rapport aux trajectoires prévues par la CRE
- L'apurement du CRCP (compte de régularisation des charges et produits) de la période tarifaire précédente qui s'élève pour la période 2016-2019 à environ 160 M€ par an. L'écart entre les charges d'impayés sur les factures d'acheminement prévues par la CRE et les montants réellement impayés.

L'écart entre recettes tarifaires et revenu autorisé[1] est illustré par le graphique ci-dessous.

Revenu autorisé et recettes tarifaires

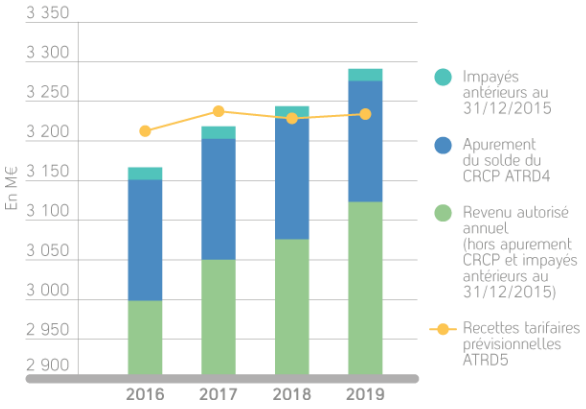

[1] Cf le chapitre II.C. Trajectoire tarifaire de la délibération de la CRE du 10 mars 2016

Le compte d'exploitation de votre concession

Le compte d'exploitation synthétique

	2016	2015	2014
Produits (en euros)	**18 191 318**	16 924 950	15 786 424
Dont recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	**17 010 645**	15 788 288	14 690 890
Dont recettes liées aux prestations complémentaires	**1 180 672**	1 136 667	1 095 532
Charges (en euros)	**15 911 723**	17 270 684	15 975 445
Charges d'exploitation	**8 506 460**	9 300 044	8 084 177
Charges liées aux investissements sur les biens concédés	**6 226 821**	6 887 104	6 846 092
Charges liées aux investissements sur les autres biens	**1 178 442**	1 083 536	1 045 176
Total (en euros)	**2 279 595**	-345 734	-189 023
Dont impact climatique	**544 338**	-367 452	-819 611
Dont contribution de la concession à la péréquation tarifaire	**384 417**	-250 791	308 526
Dont part locale de la performance nationale de l'opérateur	**1 350 840**	272 509	322 062

Rappels :

- Un impact climatique positif signifie que les recettes de GRDF ont été supérieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus froid que le climat moyen.
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire positive signifie que la concession contribue au système de solidarité national.

Le compte d'exploitation : les produits

	2016	2015	2014
Produits (en euros)	**18 191 318**	16 924 950	15 786 424
Recettes d'acheminement du gaz naturel	**17 010 645**	15 788 288	14 690 890
Recettes liées aux prestations complémentaires	**1 180 672**	1 136 667	1 095 532
Recettes liées aux prestations du catalogue	**1 053 733**	1 026 829	963 595
Recettes liées aux prestations ponctuelles	**395 564**	389 166	407 659
Recettes liées aux extensions et créations de raccordements ou déplacements / modifications / suppressions de branchements	**212 867**	202 496	221 514
Recettes liées aux prestations à destination des clients aux conditions standard de livraison	**182 694**	186 672	186 067
Recettes liées aux prestations à destination des clients ayant conclu un contrat de livraison direct	**0**	0	81
Recettes liées aux prestations récurrentes	**645 165**	637 275	555 673
Recettes liées aux prestations à destination des clients aux conditions standard de livraison	**443 327**	418 884	383 386
Recettes liées aux prestations à destination des clients ayant conclu un contrat de livraison direct	**201 836**	218 385	172 285
Recettes liées aux prestations destinées aux producteurs de biométhane	**13 007**	391	259
Recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages)	**113 746**	84 986	82 856
Autres recettes	**13 191**	24 847	49 082
Recettes pour l'acheminement du gaz vers un réseau aval n'étant pas dans la zone de desserte péréquée	**0**	0	0

Les recettes d'acheminement du gaz naturel

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Pour les clients dont les compteurs sont relevés semestriellement (ayant choisi les options tarifaires T1 ou T2), les recettes d'acheminement sont reconstituées.

Evolution de la méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

Jusqu'en 2016, les recettes acheminement étaient calculées à partir des quantités mesurées à l'interface Transport/Distribution. Courant 2016, GRDF a développé une nouvelle méthode qui se base sur la « méthode publique des profils », sur les dates de relevé et sur les index de consommation des usagers. Testée sur un panel de clients ayant déjà des compteurs télérelevés, cette méthode conduit à une estimation de consommation plus proche de leur consommation réelle. Logiquement et par souci de cohérence, cette nouvelle méthode est maintenant utilisée pour estimer les consommations à l'échelle de chaque concession, et donc pour valoriser les recettes acheminement sur l'année civile.

Ce changement de méthode (avant et après 2016) conduit inévitablement à estimer des recettes acheminement différentes de celles présentées les années précédentes dans les comptes rendus d'activités.

Afin de permettre une comparaison cohérente des informations pour les années antérieures à 2016, GRDF a donc produit une vision « pro-forma » : les recettes d'acheminement pour les années 2014 et 2015 vous sont ici présentées telles que recalculées avec cette nouvelle méthode d'élaboration.

Pour accéder au détail exhaustif des informations, rendez-vous sur le service « Plateforme de Données » du portail « Ma Concession Gaz ». Vous y retrouverez les recettes d'acheminement par tarif et par terme du tarif pour chaque commune.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Cette section du tableau des produits (du compte d'exploitation) comporte plusieurs lignes : les recettes liées aux prestations du « catalogue », les recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages) et les autres recettes. Dans la « Plateforme de Données », vous retrouverez, pour les années 2014, 2015 et 2016, les recettes pour prestations complémentaires acte par acte, pour celles enregistrées directement au périmètre de la concession. Elles sont détaillées par :

- Commune concernée
- Rubrique de recettes (ponctuelles / récurrentes)
- Nature de la prestation
- Acte
- Montant facturé

En 2016, GDRF développe et applique une nouvelle méthode d'élaboration des recettes d'acheminement.

Sur le terrain, des techniques de détection innovantes sont mises en œuvre pour améliorer la localisation du réseau

Recettes liées aux prestations du catalogue

GRDF réalise un certain nombre de prestations à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel. Certaines sont couvertes par le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture). D'autres prestations sont payantes, facturées à l'acte ou périodiquement, suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

La CRE définit le tarif de chaque prestation dans le catalogue de prestations. La plupart des recettes sont individualisées dans le système de facturation de GRDF par un « code frais » (cf : « catalogue de prestations », disponible sur **www.grdf.fr**) et enregistrées au périmètre de chaque concession. Les recettes afférentes peuvent alors être directement retranscrites dans le compte d'exploitation de la concession.

La présentation de ces recettes, toutes identifiées par des « codes frais », respecte la structure du catalogue de prestations et est organisée selon les 4 familles suivantes :

- Recettes liées aux prestations ponctuelles, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : mises en service, coupures ou déposes du compteur à la demande du client et rétablissement, prestations liées à une modification contractuelle (changement de tarif acheminement et/ou de fréquence de relevé), interventions pour impayés facturées aux fournisseurs, relevés spéciaux et transmissions des données de relevé, vérifications des appareils de comptage, prestations suite à des absences multiples, et d'autres prestations facturées à l'acte (déplacement sans intervention, frais de dédit pour annulation tardive, etc.)
- Recettes liées aux prestations récurrentes, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : locations de matériel (comptage, poste de livraison), mises à disposition d'un équipement de comptage provisoire, fréquences de relevé supérieure à la fréquence standard, services de maintenance, services de pression non standard, relevés cycliques avec déplacement
- Recettes liées aux prestations ponctuelles ou récurrentes, à destination des clients ayant conclu un contrat de livraison directe ainsi que les recettes liées aux extensions et créations de raccordements ou déplacement / modification / suppression de branchements
- Recettes liées aux prestations destinées aux producteurs de biométhane. Elles concernent des prestations d'études, de raccordements, d'analyse de la qualité et des services d'injection du biométhane.

Recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages)

Ces recettes sont identifiées dans le système de gestion de GRDF par des natures comptables dédiées et retranscrites telles qu'enregistrées dans le compte d'exploitation de la concession.

Autres recettes

Seules les « autres recettes » ne sont pas directement rattachables à chaque concession. Il s'agit de :

- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non identifiées par code frais.
- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession (e.g. formations pour le personnel des fournisseurs).
- Recettes diverses provenant d'activités régulées, prises en compte par la CRE pour la détermination du tarif d'acheminement, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession.

Ces recettes représentent environ 10 M€ sur 200 M€ à l'échelle de GRDF. Elles sont réparties sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL (Point De Livraison, proche de la notion de client) de chaque concession.

Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive

Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz naturel vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50 % du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval[1].

Cette valeur de 50 %, est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47 % du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3 % du tarif de distribution).

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge[2]. Dans le compte rendu de l'année 2015, ces charges étaient présentées comme une recette négative. Cette année, ces charges sont présentées dans la rubrique « autres charges d'exploitation ».

Le biométhane peut être produit à partir de nombreux déchets, comme les boues de stations d'épuration

[1] Cf arrêté du 2 juin 2008 approuvant les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel, modifié par l'arrêté du 24 juin 2009 approuvant les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel, repris par les délibérations du 28 février 2012 (« ATRD 4 ») et du 10 mars 2016 (« ATRD5 ») portant décision sur le tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF.

[2] Lorsqu'une concession aval hors de la zone péréquée a elle-même des concessions aval hors de la zone de péréquation, la charge supportée peut être « compensée » par les recettes engendrées par ces dernières.

Le compte d'exploitation : les charges d'exploitation de la concession

	2016	2015	2014
Charges d'exploitation (en euros)	**8 506 460**	9 300 044	8 084 177
Main-d'œuvre	**3 563 682**	4 363 403	3 487 122
Achats de matériel, fournitures et énergie	**537 181**	570 784	549 007
Sous-traitance	**340 712**	299 962	274 613
Autres charges d'exploitation	**3 122 296**	3 080 103	2 851 013
dont immobilier	**377 691**	379 711	383 947
dont informatique, poste et télécom	**595 526**	495 496	499 354
dont assurances	**294 852**	259 096	201 621
dont entretien des véhicules et carburant	**78 417**	75 604	76 443
dont communication et développement des usages du gaz naturel	**246 686**	309 464	190 841
dont charges liées aux prestations complémentaires	**1 180 672**	1 136 667	1 095 531
dont autres	**348 450**	424 071	403 278
Redevances	**212 313**	209 972	206 337
dont redevance contractuelle	**166 504**	167 474	164 716
dont redevance d'occupation du domaine public	**45 808**	42 498	41 625
Impôts et taxes	**222 906**	219 001	199 918
dont CVAE et taxes foncières	**199 056**	195 939	179 362
dont autres impôts et taxes	**23 850**	23 066	20 554
Contribution des fonctions centrales	**507 374**	556 818	516 167

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types : les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (remboursements des investissements et leur coût de financement).

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession.

GRDF ne tient pas une comptabilité spécifique à chaque concession. En effet le principe même de la délégation de service public est de confier la gestion du service concédé à une entreprise qui mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'un seul service, ou d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un agent d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation, qui doivent être identiques pour toutes les concessions, pour ne pas en pénaliser certaines et/ou ne pas compter plusieurs fois ces charges.

Méthode d'élaboration des charges

Comme indiqué précédemment, une infrastructure de réseau diffuse et maillée sur plusieurs concessions rend complexe le rattachement des dépenses à chacun des contrats de concession. Ainsi, du fait de la mutualisation des moyens sur plusieurs concessions, il n'existe pas de manière parfaite pour rattacher ces charges à chacune des concessions. Par ailleurs, plus une méthode d'affectation des charges est sophistiquée, moins elle est lisible (bien que la traçabilité soit assurée), et plus les erreurs d'enregistrement dans les systèmes de gestion ont un poids sur l'économie reflétée par le compte d'exploitation.

Dans un souci de refléter au mieux la réalité de l'exploitation, qui peut varier en fonction de l'activité du concessionnaire, une méthode pertinente d'élaboration des charges d'exploitation doit trouver un juste compromis entre finesse d'affectation et reflet de l'activité au périmètre du contrat de concession. Il convient alors de retenir les principes suivants :

- L'exhaustivité des charges d'exploitation de GRDF relatives aux activités régulées doit être affectée à l'ensemble des contrats de concession.
- Les charges des équipes de GRDF doivent être affectées sur les concessions en fonction de leur périmètre géographique d'activité.
- Des clés de répartition opérationnelles, adaptées à la réalité de l'activité et au plus près du contrat, doivent être utilisées dès que cela est possible. Pour qu'une clé opérationnelle soit retenue, trois conditions doivent être réunies :
  - Elle doit générer un coût et la charge associée doit être enregistrée dans les systèmes d'information de gestion de GRDF,
  - L'activité qu'elle représente doit être homogène,
  - L'activité doit être enregistrée dans les SI des métiers (GMAO, SIG,…) de GRDF, au périmètre des communes et selon un processus normé.
- Des clés patrimoniales doivent être utilisées lorsqu'il n'existe pas de clés opérationnelles pertinentes pour une charge. Elles se basent sur des caractéristiques plus générales de la concession, comme la longueur du réseau ou le nombre de clients.
- Enfin et en dernier recours, s'il n'y a ni clés opérationnelles, ni clés patrimoniales pertinentes, alors la charge est affectée par une clé financière.
- La nature des charges doit être homogène et au plus près du contrat. Par exemple, on ne mélangera pas charges de main-d'œuvre et charges d'achat de matériel.

Concernant la rubrique « charges liées aux prestations complémentaires » : elles ne sont pas comptabilisées en tant que telles dans les SI, leur montant est strictement équivalent à celui des « recettes liées aux prestations complémentaires ». Cette méthode permet d'illustrer le principe selon lequel les recettes complémentaires ne génèrent pas de marge commerciale.

Les redevances présentées dans le compte d'exploitation correspondent aux redevances dues par GRDF sur l'exercice et sont directement rattachables à chaque concession. Ces charges de redevance sommées au niveau national peuvent légèrement différer du montant total de la nature comptable « redevance » enregistré dans le système de gestion de GRDF, essentiellement pour cause de régularisations et de provisions diverses. Ce faible écart au niveau national est ventilé par des clés patrimoniales sur les différentes concessions.

La contribution des fonctions centrales est constituée des charges des directions fonctionnelles nationales sauf celles ayant une activité très opérationnelle (la direction en charge du déploiement des compteurs communicants gaz, l'unité comptable nationale, les unités opérationnelles d'approvisionnement, les unités opérationnelles informatiques), ou celles ayant une activité mise en évidence dans les rubriques du compte d'exploitation (la direction de la communication, la direction des systèmes d'information). La contribution des fonctions centrales est répartie sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL de chaque concession. En moyenne à l'échelle nationale, cette contribution est de 6,7% pour 2014, de 6,9% pour 2015 et de 6,2% pour 2016.

Cette méthode d'élaboration a été mise en œuvre pour la première fois en 2016. Les charges d'exploitation établies ainsi ont été communiquées dans les comptes rendus d'activité de l'année 2015. A la suite des contrôles de concession réalisés par certaines autorités concédantes et après analyse interne des résultats, il est apparu nécessaire d'effectuer quelques évolutions correctives du système d'évolution, en particulier pour :

- Fiabiliser les données sources (notamment les valeurs des clés),
- Homogénéiser les référentiels communaux des différentes sources de données,
- Adapter les méthodes de ventilation en conséquence,
- Adapter les clés aux évolutions de l'activité de GRDF.

Afin de permettre une comparaison cohérente des informations pour les années antérieures à 2016, GRDF a donc produit une vision « pro-forma » : les charges d'exploitation pour les années 2014 et 2015 vous sont ici présentées telles que recalculées avec cette nouvelle méthode d'élaboration.

Les clés opérationnelles et patrimoniales retenues

1. Les clés opérationnelles :

Chaque type de clés opérationnelles permet d'affecter les charges d'un certain nombre d'activités à chaque concession. Les principaux types de clés utilisées sont les suivants :

- Nombre d'interventions avec déplacement suite à des demandes de clients,
- Nombre de nouveaux clients domestiques,
- Consommation prévisionnelle des nouveaux clients,
- Nombre d'interventions suite à appels de tiers,
- Montant des investissements réalisés,
- Nombre de déclarations de travaux,
- Nombre d'actes de maintenance préventive (par familles d'ouvrages),
- Nombre de pose/dépose de compteurs industriels.

Ainsi, les charges directement liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances payées), des charges affectées par des clés opérationnelles, et des charges réparties au prorata des charges affectées par des clés opérationnelles

2. Les clés patrimoniales :

Les types de clés patrimoniales utilisées sont les suivants :

- Nombre de PDL,
- Tarif d'acheminement,
- Longueur de réseau.

À l'échelle nationale, ces charges directement liées à l'activité représentent plus de 42% des charges d'exploitation de GRDF pour 2014, 43% pour 2015 et 39% pour 2016.

En moyenne, les charges sont affectées de cette manière : plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente. Ceci correspond à l'objectif de présenter des charges d'exploitation variant en fonction de l'activité sur le terrain au périmètre de la concession (cf : chapitre « une organisation à votre service »).

Type de clés	Directement lié à l'activité	Patrimoniales	Total
Fct. Centrales	0,0%	6,2%	6,2%
Nationale	2,1%	24,6%	26,7%
Régionale	12,6%	13,4%	26,0%
Infrarégionale	6,8%	3,9%	10,7%
Locale	26,5%	3,9%	30,4%
Total	48,0%	52,0%	100,0%

GRDF a mis en place un programme ambitieux de professionnalisation et de maintien des compétences de ses collaborateurs

Le compte d'exploitation : les charges d'investissement de la concession

	2016	2015	2014
Charges liées aux investissements sur les biens concédés (en euros)	**6 226 821**	6 887 104	6 846 092
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	**2 625 364**	2 901 907	2 881 430
Branchements individuels	**1 166 389**	1 274 820	1 235 394
Branchements collectifs	**447 476**	493 913	489 983
Conduites montantes	**749 735**	843 265	863 065
Conduites d'immeubles	**261 768**	289 907	292 992
Premier établissement hors branchements	**2 435 359**	2 690 458	2 687 288
Canalisations de distribution	**2 371 350**	2 619 214	2 617 641
Installations techniques	**63 099**	70 152	68 558
Postes de détente	**29 596**	34 652	35 830
Protection Cathodique	**16 661**	18 490	19 375
Postes clients et équipements de télérelevé	**0**	0	0
Autres équipements	**16 839**	17 013	13 350
Génie Civil	**0**	0	0
Terrains	**912**	1 092	1 090
Mobilier et Matériels Divers	**0**	0	0
Aménagements	**0**	0	0
Renouvellement hors branchements	**1 166 095**	1 294 735	1 277 375
Canalisations de distribution	**1 138 800**	1 265 906	1 249 291
Installations techniques	**27 294**	28 829	28 082
Postes de détente	**12 777**	12 782	11 427
Protection Cathodique	**14 516**	16 047	16 654
Postes clients et équipements de télérelevé	**0**	0	0
Autres équipements	**0**	0	0
Génie Civil	**0**	0	0
Terrains	**0**	0	0
Mobilier et Matériels Divers	**0**	0	0
Aménagements	**0**	0	0

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les usagers et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence globale, les charges d'investissement sont calculées selon les principes définis par la CRE.
Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession (95% des ouvrages). Dans les autres cas, elles sont réparties au prorata des PDL de chaque concession.
Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.
Le calcul réel des charges d'investissement et de la valeur nette réévaluée des ouvrages tient compte des spécificités imposées par la CRE : à titre d'exemple, les investissements sont pris en compte par la CRE le 1er juillet de chaque année, indépendamment de la date réelle de mise en service, et par conséquence la charge d'investissement de la première année n'est comptée que sur une demi-année.

D'un point de vue théorique et légèrement simplifié par rapport au mode de calcul de la CRE, les charges d'investissement de l'année N (CINVN) couvertes par le tarif sont composées de la somme du remboursement économique des investissements réévalué de l'année N (RN) et du coût de financement de l'année N (CN).
Tel que : CINVN = RN+CN.

Méthode de calcul du remboursement économique réévalué

Le remboursement économique de la première année (R1) est la valeur initiale financée par GRDF de l'ouvrage (V1) divisée par la durée de remboursement des ouvrages (D).
Tel que : R1 = V1÷D

Le remboursement économique de l'année N (RN) est la valeur nette réévaluée de l'ouvrage en fin d'année précédente (VNRN1) divisée par le nombre d'années de remboursement restant (D-N+1). Tel que : RN = VNRN1÷(D-N+1)

Méthode de calcul de la valeur nette réévaluée en fin d'année

La valeur nette réévaluée en fin d'année N (VNRN) de l'ouvrage est : la valeur initiale de l'ouvrage (V1) multipliée par le coefficient d'inflation cumulée depuis la mise en service de l'ouvrage (IN) et diminuée du remboursement économique de la première année (R1) multiplié par le nombre d'année écoulée depuis la mise en service (N) et multipliée par le coefficient d'inflation cumulée depuis la mise en service de l'ouvrage (IN).
Tel que : VNRN = (V1*IN)-(R1*N*IN)

Méthode de calcul du coût de financement pour chaque année

Le coût de financement de la première année (C1) est la valeur initiale de l'ouvrage (V1) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur la première année et fixé par la CRE (T1). Tel que : C1 = V1*T1

Le coût de financement de l'année N (CN) est la valeur nette réévaluée en fin d'année précédente (VNRN1) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur l'année N et fixé par la CRE (TN). Tel que : CN = VNRN1*TN

A noter : les charges d'investissement relatives aux branchements ne peuvent être découpées en premier établissement / renouvellement que pour les actifs construits depuis 2004 : cette information n'était pas enregistrée auparavant. La durée de remboursement des branchements étant de 45 ans, la grande majorité des charges d'investissement associées ne peut pas être présentée selon ce découpage.
Exemple : GRDF investit 450 pour un ouvrage qui sera remboursé sur 45 ans, le coût du financement étant fixé à 5% sur toute la durée, avec une hypothèse d'inflation de 1%.

Année	VNR début d'année	VNR Fin d'année	Remb. Eco. Rééval.	Coût de Financ.	Charges d'invest.
1	450	(450-10)*1,01 = 444,4	450/45 =10	450*5% =22,5	10+22,5 =32,5
2	444,4	(444,4-10,1)*1,01 =438,6	444,4/44 =10,1	444,4*5% =22,2	10,1+22,2 =32,3
45	15,5	(15,5-15,5)*1,01 =0,0	15,5/1 =15,5	15,5*5% =0,8	15,5+0,8 =16,3

Les charges d'investissement hors concession

	2016	2015	2014
Charges liées aux investissements sur les autres biens (en euros)	**1 178 442**	1 083 536	1 045 176
Canalisations de distribution	**0**	0	0
Installations techniques	**149 452**	166 767	170 267
Postes de détente	**2 244**	2 555	2 617
Protection Cathodique	**401**	432	452
Postes clients et équipements de télérelevé	**146 181**	163 013	165 749
Autres équipements	**624**	763	1 449
Génie Civil	**950**	1 081	1 112
Terrains	**1 511**	1 814	1 808
Mobilier et Matériels Divers	**82 928**	76 170	72 145
Aménagements	**106 395**	106 974	100 527
Compteurs	**271 911**	281 875	277 144
Véhicules et engins d'exploitation	**80 662**	83 222	89 914
Immobilisations incorporelles	**484 631**	365 637	332 260
Projets informatiques	**455 258**	363 398	331 257
Autres immobilisations incorporelles	**29 374**	2 239	1 002

La valorisation du patrimoine

Les origines de financement

Connaître l'origine de financement des ouvrages (à savoir qui de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers a réellement financé les ouvrages) est une demande forte des autorités concédantes. Il en est de même des attentes liées à la valeur réelle du patrimoine de la concession déjà remboursé par les usagers via le tarif de distribution et la valeur qui reste à rembourser.

	Valeur initiale nette 2016 financée par		
	GRDF	Autorité concédante	Tiers
Biens concédés (Premier établissement et Renouvellement) en euros	91 209 278	0	12 717 182
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	39 046 852	0	4 483 060
Branchements individuels	17 199 793	0	2 529 901
Branchements collectifs	6 647 950	0	308 935
Conduites montantes	11 261 335	0	1 307 645
Conduites d'immeubles	3 937 773	0	336 583
Premier établissement hors branchements	35 254 378	0	7 807 722
Canalisations de distribution	34 356 073	0	7 807 722
Installations techniques	878 625	0	0
Postes de détente	466 317	0	0
Protection Cathodique	254 882	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	157 425	0	0
Génie Civil	16 387	0	0
Terrains	3 289	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Renouvellement hors branchements	16 908 047	0	426 401
Canalisations de distribution	16 542 700	0	426 401
Installations techniques	365 347	0	0
Postes de détente	183 459	0	0
Protection Cathodique	181 887	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	0	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Autres biens (Premier établissement et Renouvellement)	12 334 303	0	0
Canalisations de distribution	0	0	0
Installations techniques	2 348 191	0	0
Postes de détente	32 182	0	0
Protection Cathodique	5 444	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	1 985 948	0	0
Autres équipements	324 618	0	0
Génie Civil	22 478	0	0
Terrains	3 975	0	0
Mobilier et Matériels Divers	976 438	0	0
Aménagements	872 730	0	0
Compteurs	3 156 901	0	0
Véhicules et engins d'exploitation	630 665	0	0
Immobilisations incorporelles	4 322 922	0	0
Projets informatiques	3 941 605	0	0
Autres immobilisations incorporelles	381 321	0	0

Pour accéder au détail de l'inventaire détaillé du patrimoine, rendez-vous sur le service « Plateforme de Données » du portail « Ma Concession Gaz ». Vous y retrouverez des données détaillées suivantes, pour les années 2014, 2015 et 2016 :

- Commune concernée,
- Biens concédés / autres biens,
- Familles d'ouvrages (canalisation, branchements,…),
- Biens de premier établissement ou biens remplaçants,
- Type de clé de répartition,
- Date de mise en service (mise à l'inventaire),
- Quantité,
- Valeur initiale financée par GRDF,
- Valeur initiale financée par des tiers (aménageurs, lotisseurs,…),
- Valeur initiale financée par l'autorité concédante,
- Valeur nette réévaluée en début d'année,
- Charges liées aux investissements calculées selon les principes de la CRE (dont part remboursement et dont part coût de financement).

A fin 2016, 26 sites de production de biométhane sont en service; ils utilisent notamment les déchets agricoles

La Valeur Nette Réévaluée (V.N.R.) de votre concession

La valeur nette réévaluée de la part des ouvrages financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements que les usagers auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture. En effet, le système de régulation repose sur le remboursement et la rémunération des investissements financés par le distributeur.

Le choix de la CRE dans le domaine du gaz a été d'effectuer ce remboursement et cette rémunération via un remboursement réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur. Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle de la concession.

	VNR début d'année	VNR fin d'année	Remb.Eco. Rééval.	Coût de Financement	Charges d'invest.
Biens concédés (en euros)	65 351 666	64 199 818	2 916 405	3 310 417	6 226 821
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	27 781 128	27 548 655	1 212 332	1 413 030	2 625 364
Branchements individuels	13 034 661	13 178 079	498 872	667 516	1 166 389
Branchements collectifs	4 890 373	4 846 672	199 143	248 331	447 476
Conduites montantes	7 283 277	6 999 321	383 209	366 527	749 735
Conduites d'immeubles	2 572 814	2 524 586	131 111	130 659	261 768
Premier établissement hors branchements	25 305 411	24 535 046	1 160 585	1 274 774	2 435 359
Canalisations de distribution	24 792 516	24 051 404	1 122 379	1 248 970	2 371 350
Installations techniques	494 655	465 399	38 208	24 892	63 099
Postes de détente	274 861	258 964	15 889	13 708	29 596
Protection Cathodique	119 903	109 238	10 667	5 996	16 661
Postes clients et équip. télérelevé	0	0	0	0	0
Autres équipements	99 893	97 195	11 653	5 188	16 839
Génie Civil	0	0	0	0	0
Terrains	18 242	18 242	0	912	912
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0	0	0
Aménagements	0	0	0	0	0
Renouvellement hors branchements	12 265 129	12 116 122	543 485	622 610	1 166 095
Canalisations de distribution	12 041 123	11 908 213	527 389	611 412	1 138 800
Installations techniques	224 005	207 909	16 096	11 196	27 294
Postes de détente	141 431	135 727	5 706	7 070	12 777
Protection Cathodique	82 574	72 182	10 389	4 126	14 516
Postes clients et équip. de télérelevé	0	0	0	0	0
Autres équipements	0	0	0	0	0
Génie Civil	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0	0	0
Aménagements	0	0	0	0	0
Autres biens (en euros)	4 445 419	5 217 688	915 264	263 174	1 178 442
Canalisations de distribution	0	0	0	0	0
Installations techniques	594 836	539 020	118 393	31 063	149 452
Postes de détente	26 017	25 074	943	1 301	2 244
Protection Cathodique	1 194	853	341	60	401
Postes clients et équip. de télérelevé	565 456	511 367	116 587	29 592	146 181
Autres équipements	2 168	1 730	518	109	624
Génie Civil	9 478	9 000	476	474	950
Terrains	30 212	30 212	0	1 511	1 511
Mobilier et Matériels Divers	264 066	317 724	66 804	16 126	82 928
Aménagements	483 043	441 477	81 269	25 125	106 395
Compteurs	1 756 502	1 835 841	177 873	94 037	271 911
Véhicules et engins d'exploitation	162 368	153 250	71 167	9 496	80 662
Immobilisations incorporelles	1 144 912	1 891 165	399 282	85 351	484 631
Projets informatiques	1 133 241	1 531 952	379 560	75 696	455 258
Autres immobilisations incorporelles	11 669	359 209	19 718	9 655	29 374

Lexique

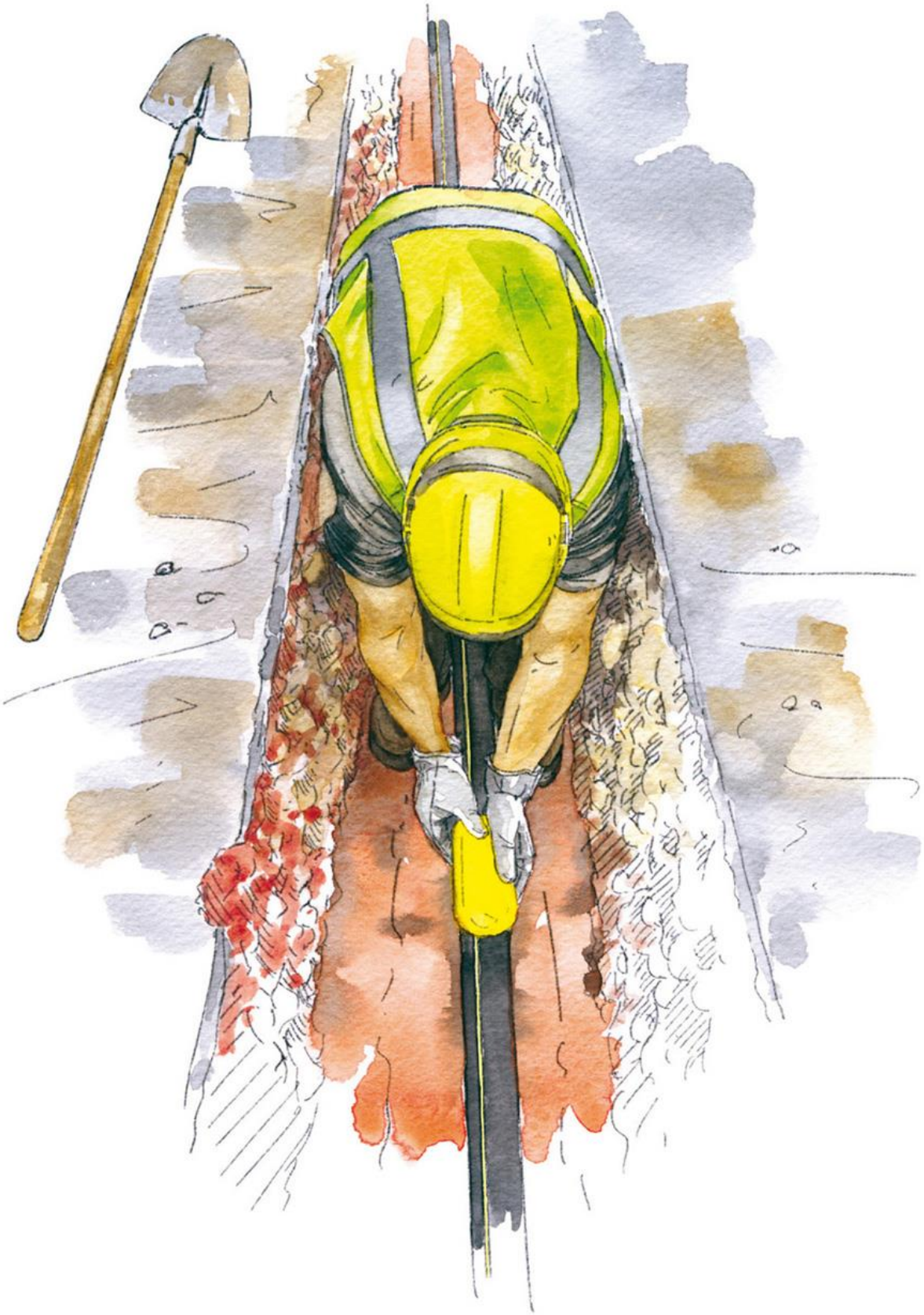

BRANCHEMENT

Conduite reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur. En immeuble collectif, l'origine du branchement est le piquage sur la conduite montante.

CATALOGUE DES PRESTATIONS

Liste des prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr

COMPTEUR

Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du Dispositif Local de Mesurage ou le constitue.

CONDITIONS STANDARD DE LIVRAISON (CSL)

Les Conditions Standard de Livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur.
Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF – chapitre « Conditions générales »

CONTRAT D'ACHEMINEMENT

Contrat signé entre le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz naturel vers le client final.

CONTRAT DE LIVRAISON DIRECTE (CLD)

Le Contrat de Livraison Directe (CLD) est conclu avec GRDF par un client dont l'index au compteur est relevé mensuellement, et lorsque le débit maximum du compteur est supérieur à 100 m^3/h. Il se substitue aux Conditions Standard de Livraison (CSL).
Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF – chapitre « Conditions générales »

CONTRAT DE FOURNITURE

Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz naturel.

DISPOSITIF DE MESURAGE

Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

FOURNISSEUR

Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

GESTIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION (GRD) communément désigné « DISTRIBUTEUR »

Le gaz naturel est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT). Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finals par GRDF, le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD).

INSTALLATION INTÉRIEURE

L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuel.

NORMO MÈTRE CUBE (Nm^3)

Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

POSTE DE LIVRAISON

Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement, outre la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison, les fonctions de détente et de régulation de pression.

PRESSION DE LIVRAISON

Pression relative du gaz au point de livraison.

QUANTITE ACHEMINEE

Quantité de gaz naturel livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client sur compteur inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRDF) d'acheminer le gaz naturel jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises ou commerces). Sur le territoire national, ce réseau représente aujourd'hui plus de 195 000 km et dessert 77 % de la population française, soit près de 11 millions de clients.
Plus d'information : « Comprendre l'acheminement du gaz naturel » sur le site grdf.fr

RÉSEAU (PRESSION)

RESEAU BP / MPA

Le Réseau BP (Basse Pression) et MPA (Moyenne Pression de type A). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bars.

RESEAU MPB

Le Réseau MPB (Moyenne Pression de type B) représente 95% du réseau de distribution sur le territoire national. La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bars.

RESEAU MPC

Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bars.

Chiffres clés 2016

Le plus long réseau de gaz naturel en Europe

198 886 km
de réseau de gaz naturel, soit presque 5 fois le tour de la terre !

293 TWh
de gaz naturel acheminé

762 millions
d'euros investis pour développer, entretenir et exploiter le réseau

1 million
d'euros consacré chaque jour à la sécurité du réseau

Un vecteur d'énergie au service des territoires

10,9 millions de clients
en France

9 541 communes
desservies par le réseau de distribution de gaz naturel

77 % de la population
habite une commune desservie en gaz par GRDF

129 opérateurs
de l'Urgence Sécurité Gaz diagnostiquent 24h/24 et 7j/7 chaque appel lié aux urgences gaz

22 sites
d'injection de biométhane exploité dans le réseau GRDF

Une entreprise dynamique

11 431 collaborateurs

650 collaborateurs recrutés

1 040 alternants qui vont être formés en 2016

3,621 milliards d'euros de chiffre d'affaires

Prévisions 2017
Recrutement de 500 CDI et 400 nouveaux alternants

Conception, création graphique et maîtrise d'œuvre : Atelier Patrick Guillon
Illustrations : Alban de Chateauvieux • Infographies : Dominique Durand • Mise au format Word® : Optipage

QUEL QUE SOIT
VOTRE FOURNISSEUR

GRDF
GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF – Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros – Siège social : 6, rue Condorcet 75009 Paris – RCS Paris 444 786 511